



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9061<sup>e</sup>** séance

Lundi 13 juin 2022, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Dautlari . . . . . (Albanie)

*Membres :*

Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Alhefeiti
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Korbieh
Inde . . . . .	M. Tirumurti
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Toroitich
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Norvège . . . . .	M. Kvalheim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

### La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/446)

Lettre datée du 1er juin 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/448)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Mali

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/446)**

#### **Lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/448)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. El Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et M<sup>me</sup> Sadya Touré, Directrice de Mali Musso et écrivaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2022/446, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, et S/2022/448, qui contient le texte d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

**M. Wane** : Je voudrais commencer par vous remercier, Madame la Présidente, pour cette occasion de pouvoir entretenir le Conseil des développements survenus au Mali en relation avec le rapport du Secrétaire général (S/2022/446) qui a été récemment publié, et ce, dans le contexte des discussions sur le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Au cours des trois derniers mois, la Mission a continué à mettre en œuvre son mandat, sur la base des priorités stratégiques articulées par le Conseil de sécurité. Je vais commencer par une mise à jour sur l'appui de la MINUSMA à la transition en cours au Mali.

Depuis janvier, la MINUSMA, notamment dans le cadre du comité local de suivi de la transition, est restée activement impliquée dans les efforts visant à surmonter l'impasse liée à la durée de l'extension de la transition. Le 4 juin, à Accra, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a, encore une fois, examiné la situation au Mali. Les délibérations ont eu lieu à la lumière du rapport présenté par le Médiateur, l'ancien Président Goodluck Jonathan, à la suite de ses échanges avec le Président de la transition, à la veille du sommet, sur la façon de concilier la demande malienne d'une extension de la transition de 24 mois et les positions de l'organisation régionale.

Après des discussions approfondies, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé au Médiateur de poursuivre le dialogue pour parvenir à un accord d'ici à leur sommet ordinaire du 3 juillet. Subséquemment, le Président de la transition a pris deux décrets, respectivement les 6 et 10 juin, formalisant une extension de 24 mois de la transition, à partir du 26 mars, et établissant une commission de rédaction d'un avant-projet de constitution, qui doit finaliser son travail dans un délai de deux mois. L'adoption du projet de loi électorale, un processus qui bénéficie d'un appui significatif de la part de la MINUSMA, est prévue au cours de ce mois, et cette adoption permettra de jeter les bases de l'opérationnalisation de l'organe indépendant unique de gestion des élections.

Au cours de la période à venir, la MINUSMA va poursuivre ses efforts en appui à une sortie consensuelle de la crise, y compris en apportant, en tant que de besoin, son concours à l'élaboration d'un chronogramme électoral détaillé, à la mise en place d'un mécanisme robuste de suivi et à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles. Je voudrais saisir cette occasion pour encore une fois saluer l'engagement soutenu de la CEDEAO en appui à une transition réussie au Mali.

L'incertitude prolongée entourant la durée de la transition a rendu plus difficile la réalisation d'avancées dans d'autres domaines, laissant une faible marge de manœuvre politique pour un engagement soutenu en faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix

et la réconciliation au Mali de 2015. Il importe ici de ne pas perdre de vue le fait que certaines des réformes cruciales envisagées dans le cadre du processus de paix dépendent de la conduite réussie de la transition.

Au cours de la période sous examen, les efforts visant à faire avancer le processus de paix ont été davantage compliqués par le manque de confiance entre les parties signataires, des divergences sur des questions importantes, certes, mais pas déterminantes pour la suite du processus, et la paralysie de facto du Comité de suivi de l'Accord, qui ne s'est pas réuni depuis octobre de l'année dernière, privant les parties et leurs partenaires d'un forum de discussion structuré pour aborder les défis qui se posent et trouver des solutions.

Dans ce contexte, la MINUSMA, et l'Algérie, en tant que cheffe de file de la Médiation internationale, ont mené des efforts soutenus pour encourager la reprise de la mise en œuvre effective de l'Accord de paix, notamment à travers la tenue de plusieurs rencontres de la Médiation et une interaction continue avec le Gouvernement malien et les autres parties signataires. De manière plus spécifique, l'accent a été mis et continue d'être mis sur l'organisation de la réunion décisionnelle de haut niveau convenue par les parties il y a de cela neuf mois, avec pour objectif la finalisation des détails du processus de désarmement, démobilisation et réintégration global, sur la base de l'offre du Gouvernement d'intégrer un total de 26 000 ex-combattants dans les structures de l'État, et une compréhension commune des grandes lignes des réformes institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre complète de l'Accord de paix. La Mission appuie pleinement la préparation de cette réunion, et je forme l'espoir que les parties réaliseront les avancées longtemps attendues dans le cadre du processus de paix.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Les conditions de sécurité restent instables et sont particulièrement préoccupantes le long de la zone des trois frontières et dans le centre. Depuis le début de l'année, l'on constate une détérioration dans la zone des trois frontières de la région du Liptako-Gourma, ce qui a une forte incidence sur les régions de Ménaka et de Gao. Les attaques perpétrées par Daech dans la région de Ménaka ont entraîné la mort de centaines de personnes et le déplacement de dizaines de milliers de civils. Ces évolutions sont liées à la dynamique du trafic au niveau local, aux différends intercommunautaires et au manque de possibilités de développement, mais elles ont également pour toile de fond le retrait du Mali de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba.

J'étais dans la région de Ménaka il y a deux semaines et j'ai pu constater par moi-même les effets de cette évolution. Mes interlocuteurs n'excluaient pas une attaque contre la ville de Ménaka, où 5 000 personnes déplacées ont trouvé refuge jusqu'à présent. Si une telle attaque devait se produire, la base de la MINUSMA serait probablement perçue comme le dernier refuge pour les civils fuyant la violence. Face à la faible présence des forces maliennes dans la région et avec seulement quelque 600 Casques bleus disponibles pour protéger les civils, le personnel et les biens des Nations Unies, la capacité de la MINUSMA à organiser une riposte efficace est limitée. Nous sommes en train d'élaborer des plans d'urgence pour renforcer temporairement notre présence en transférant des contingents et des capacités supplémentaires, de redistribuer les tâches pour mieux apprécier la situation et mieux protéger les civils, et d'améliorer notre coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes.

Notre capacité à nous adapter rapidement en réponse à la menace à Ménaka illustre comment la force et la police de la MINUSMA sont devenues plus proactives dans leurs opérations. D'autres exemples incluent la priorité donnée à la protection des civils par le biais de patrouilles de longue distance, comme à Tessit et Talataye dans la région de Gao ; l'installation de bases opérationnelles temporaires à Ansongo, dans la région de Gao, et à Ogossogou, dans la région de Mopti ; et le déploiement de forces d'intervention rapide et de patrouilles le long des principales routes et voies d'approvisionnement pour garantir la liberté de circulation et dissuader les terroristes de commettre des attaques contre les infrastructures clés, notamment les ponts. À cet égard, je tiens à honorer la mémoire de tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie depuis la création de la Mission. Leur sacrifice ultime illustre les défis et les complexités auxquels nous sommes confrontés et souligne encore davantage la nécessité de s'assurer que la Mission dispose des capacités requises, y compris d'hélicoptères armés et utilitaires.

Dans le centre du pays, l'association de conflits intercommunautaires, de problèmes de gouvernance de longue date et d'activités d'extrémistes violents visant les civils et leurs moyens de subsistance, ainsi que les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA, continue d'alimenter l'insécurité. Pour faire face à cette situation, depuis fin décembre, l'armée malienne a considérablement renforcé sa campagne militaire dans le but de stabiliser la région, qui abrite plus de 30 % de la population du pays. Malgré une amélioration

indéniable dans certaines zones, qui a coïncidé avec un affaiblissement des groupes extrémistes, ces derniers continuent de mener des attaques fréquentes contre les forces maliennes et la MINUSMA, et contre les populations civiles soupçonnées de collaborer avec les forces maliennes. À terme, le succès des opérations menées par les Maliens dépendra de deux facteurs essentiels.

Premièrement, les opérations doivent s'appuyer sur une approche globale qui remédie aux défis institutionnels, de gouvernance et socioéconomiques du Mali, lesquels créent un terrain fertile pour la propagation de l'extrémisme violent. À cet égard, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'une stratégie malienne dirigée par les politiques. La MINUSMA apporte un appui multidimensionnel à ce processus tout en poursuivant ses efforts pour favoriser la réconciliation locale et faciliter l'extension de l'autorité de l'État et la fourniture de services de base. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, nous prenons également des mesures pour aligner nos activités sur la stratégie malienne, une fois qu'elle sera officiellement adoptée.

Deuxièmement, les opérations militaires doivent être entreprises dans le respect des droits humains et du droit international humanitaire. C'est une question non seulement d'éthique, mais d'efficacité opérationnelle, car l'appui des populations locales est indispensable au succès de la lutte contre l'insurrection. À cet égard, je note avec inquiétude que certaines des opérations menées au cours de la période considérée ont été entachées d'allégations de violations des droits de l'homme. Dans l'ensemble, et sur la base des enquêtes que nous avons menées de janvier à mars de cette année, nous avons constaté une forte augmentation des atteintes aux droits humains par rapport au trimestre précédent. La plupart des auteurs présumés d'atteintes aux droits de l'homme appartiennent à des groupes extrémistes, mais nous avons malheureusement constaté une augmentation des violations associées aux opérations des forces de défense maliennes, qui bénéficieraient d'un appui de personnels de sécurité étrangers dans le centre du Mali. Dans ce contexte, nous continuerons d'accorder une attention toute particulière au suivi de la situation des droits de l'homme et aux signalements de violations. Nous allons également poursuivre notre dialogue avec les autorités maliennes et intensifier notre appui au renforcement des capacités et nos formations des Forces de défense et de sécurité. À cet égard, en 2021, la Mission a organisé 122 sessions de formation au profit de 3 269 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes.

La situation qui prévaut en matière de sécurité a aggravé la situation humanitaire dans le pays. En 2022, 7,5 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire, contre 5,9 millions en 2021. Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays s'élève à 370 000, et plus de 1,8 million de personnes auront un besoin immédiat d'aide alimentaire d'ici au mois d'août, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis 2014. Les efforts louables déployés par les acteurs humanitaires pour répondre à ces besoins sont malheureusement entravés par l'insuffisance des financements. Jusqu'à présent, seuls 11,1 % des 686 millions de dollars demandés pour 2022 ont été mobilisés.

Compte tenu des défis que j'ai soulignés, je voudrais me faire l'écho du Secrétaire général qui a reconnu la nécessité de maintenir la présence de la MINUSMA et recommande de proroger son mandat d'une année supplémentaire. Nous profiterons de l'examen envisagé pour formuler des propositions sur la meilleure façon dont la MINUSMA peut continuer de mettre en œuvre ses priorités au Mali, et pour évaluer le niveau de notre coopération entre les autorités et la Mission. Ce dernier point est important car, ces derniers mois, la MINUSMA a été soumise à des restrictions dans ses opérations terrestres et aériennes, et a subi des retards importants dans la relève du personnel en tenue en provenance d'Afrique de l'Ouest. Je ne saurais trop insister sur l'importance de la liberté de circulation pour atteindre le niveau d'efficacité souhaité dans notre appui au Mali et à son peuple. Nous continuerons de travailler de manière constructive avec nos partenaires maliens sur cette question en vue de régler les problèmes existants.

Si les défis à relever au Mali sont nombreux et complexes, ils sont loin d'être insurmontables, d'autant que le peuple malien, comme l'ont démontré les Assises nationales de la refondation, nourrit de profondes aspirations à la réforme, à une gouvernance transparente et à la responsabilité. Ces aspirations et les forces qui les portent, notamment la société civile, ont fait preuve d'une grande résilience et méritent le plein appui de la communauté internationale.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wane de son exposé.

Je donne à présent la parole à M<sup>me</sup> Touré.

**M<sup>me</sup> Touré** : Je remercie les membres de l'occasion qui m'est offerte, en ma qualité de membre de la société civile, de m'adresser au Conseil de sécurité sur la situation générale du Mali, mon pays.

Cette séance du Conseil de sécurité se tient à un moment où la population du Mali est confrontée à plusieurs défis d'ordre sécuritaire, politique, social, institutionnel et économique. Bref, c'est une crise de protection dont les populations continuent de payer un lourd tribut, comme le démontrent les récents rapports de la division des droits de l'homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et des organisations de la société civile.

Je reste préoccupée, en tant que membre de la société civile, par la détérioration des relations diplomatiques entre le Mali et ses partenaires internationaux. Cette situation nous préoccupe car notre pays ne devrait pas être un terrain de confrontation entre grandes puissances, car les populations sont celles qui subissent de plein fouet les conséquences de ces tensions.

Comme le Conseil le sait déjà, le 6 juin, les autorités de transition ont fixé la durée de la transition à 24 mois, à partir de mars 2022, une décision qualifiée d'unilatérale et de non consensuelle par certains acteurs politiques. J'exprime ma préoccupation que cette décision soit prise dans un contexte où il y a déjà une fragmentation de la scène politique ainsi que la fragilisation de la société civile, du fait de l'absence d'un débat démocratique et civique contradictoire. Depuis quelques mois, nous assistons malheureusement à un rétrécissement de l'espace démocratique et à des restrictions de la liberté d'opinion et d'expression, parfois suivies de menaces ou d'intimidation.

Je reste très préoccupée par la situation sécuritaire, qui continue de se dégrader aussi bien dans le centre que dans le nord du pays, où les parties au conflit, y compris les groupes armés terroristes, continuent à commettre des abus et violations graves contre les civils. Depuis quelques semaines, le village de Boni, dans la région de Douentza, est sous un blocus imposé par des groupes terroristes, en plus d'autres blocus qui prévalent déjà dans la région de Farabougou, dans la région de Ségou, et ailleurs.

Par ailleurs, les confrontations armées entre groupes terroristes et autres groupes armés au nord du pays, notamment dans les régions de Ménaka et Gao, ont provoqué des déplacements massifs de populations. Ainsi, sur l'ensemble du territoire, le nombre de personnes déplacées internes fuyant la violence est passé de 350 110 en décembre 2021 à 370 548 en avril 2022, soit une augmentation de 6 %.

Je suis gravement préoccupée par le fait que dans ce contexte, les femmes, y compris les jeunes filles, soient de plus en plus victimes de violences sexuelles liées au conflit et fondées sur le genre. Les femmes ne sont plus en sécurité nulle part. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons demander aux autorités de transition de prendre au sérieux la question des droits des femmes.

Je suis également préoccupée par la fermeture d'au moins 1 632 écoles dans le nord et le centre du pays depuis presque 10 ans, affectant plus de 489 600 enfants. Ces enfants, jadis privés de leur droit fondamental à l'éducation, sont aujourd'hui devenus des adolescents, qui ont grandi dans un environnement violent, sans repères et sans aucune possibilité de se projeter dans le futur. Les choix qui s'imposent à eux sont partir ou rester. Soit, ils partent à l'aventure au péril de leur vie, en bateau entre les vagues de l'océan Atlantique et de la Méditerranée ou à pied dans l'immensité du désert sahélien, soit, ils restent et doivent choisir entre l'oisiveté, le banditisme ou l'enrôlement par les groupes armés.

Je demeure préoccupée par le chômage des jeunes, qui est un facteur catalyseur de troubles sociaux et d'insécurité. L'absence d'épanouissement économique fait des jeunes des recrues faciles pour les groupes armés. Par ailleurs, l'instrumentalisation des jeunes à des fins politiciennes constitue un terreau fertile à l'expansion de la violence. Je plaide pour que l'emploi des jeunes soit une priorité si nous voulons des conditions favorables au développement durable et à la consolidation de la paix.

Je souhaite aussi saluer les récentes victoires des forces armées maliennes, mais qui suscitent néanmoins quelques interrogations. En effet, si le champ sécuritaire se stabilise grâce aux différentes opérations militaires des Forces de défense et de sécurité maliennes et à l'achat de matériel militaire, nous ignorons le montant alloué à l'achat de ce matériel. Il ne faudrait pas que l'augmentation du budget de la défense ait un impact sur le budget d'autres secteurs capitaux comme l'éducation, la santé et l'accès à l'eau et à l'électricité, qui restent aussi très importants pour la survie des populations. Je rappelle que c'est souvent le manque d'accès à ces services sociaux de base qui crée des conflits. S'il ne peut y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix, il ne peut y avoir de paix et de développement sans respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

Sur la question des sanctions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), je souhaiterais rappeler que c'est la population qui les

subit de plein fouet. Le peuple malien est résilient face aux crises qui minent son quotidien. Il est résilient face à l'insécurité, aux crises politiques, à l'embargo et aux effets des changements climatiques. Mais ces sacrifices auxquels notre peuple consent pour le bien de la nation ne devraient pas être érigés en fierté nationale afin de nous rendre plus réceptifs à la souffrance. Le peuple tient debout et fait beaucoup de sacrifices, mais il mérite qu'on lui offre de meilleures conditions de vie. Nous regrettons les récentes décisions de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement de suspendre leurs décaissements en faveur des projets et programmes financés au Mali, car les bénéficiaires directs de ces décaissements sont les populations.

J'aimerais souligner que l'opinion généralement répandue au Mali est que les réunions du Conseil de sécurité sur le Mali ne se limitent qu'aux résolutions adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies sans que ces décisions se transforment en actions sur le terrain. Ainsi, je réitère la recommandation relative au renforcement du mandat de la MINUSMA, pour le rendre robuste, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour qu'elle puisse être capable d'opérer aux côtés des Forces armées maliennes afin de combattre le terrorisme.

J'en appelle à la communauté internationale, à l'Union africaine, à la CEDEAO et au Gouvernement de transition pour qu'ils se penchent sur l'urgence humanitaire et sécuritaire dans laquelle les Maliens se retrouvent et travaillent ensemble pour la levée immédiate des sanctions. Je plaide pour que les autorités de transition poursuivent le dialogue avec la communauté internationale, notamment la CEDEAO, dans l'intérêt supérieur du peuple malien. Je demande à la communauté internationale de ne pas se détourner de son obligation de solidarité envers le peuple malien, à cause du régime de sanctions et des tensions diplomatiques entre le Mali et certains de ses partenaires. Je plaide pour que les partenaires continuent d'accompagner le Mali dans la tenue des réformes pour consolider l'état de droit, la bonne gouvernance, la démocratie et la tenue d'élections crédibles. Je plaide pour que l'accent soit mis sur des projets de développement durable qui rendent les communautés les plus éloignées autonomes et indépendantes. Enfin, je tiens à plaider en faveur de mon pays, afin que les partenaires et les amis du Mali l'aident à lutter plus efficacement contre le terrorisme.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Touré de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je voudrais annoncer la présence du Haut-Représentant de la Coalition pour le Sahel, M. Djimé Adoum, dans la salle.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie le Représentant spécial et M<sup>me</sup> Touré pour leurs présentations. Je souhaite la bienvenue à M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères du Mali. Je salue également la présence dans la salle de M. Djimé Adoum, Haut-Représentant de la Coalition pour le Sahel.

Alors que nous nous apprêtons à renouveler le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), nous devons être lucides. La situation au Mali reste dramatique. Près de 2 millions de personnes ont encore besoin d'aide alimentaire et un tiers de la population dépend de l'aide humanitaire. Les groupes terroristes poursuivent leurs actions meurtrières. Les violences contre les civils atteignent des niveaux inégalés. Je rends hommage au passage aux trois Casques bleus ainsi qu'aux trois personnels humanitaires qui ont perdu la vie au début du mois.

Dans ce contexte difficile, le Mali a encore besoin de la MINUSMA. La France entend donc assumer son rôle et proposer au Conseil de renouveler le mandat de la Mission pour une année supplémentaire. Mais pour que la MINUSMA poursuive son mandat, les autorités de transition maliennes doivent également prendre leurs responsabilités. Les entraves aux activités de la Mission et aux relèves des contingents doivent cesser. Les autorités doivent également poursuivre le dialogue avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dont nous soutenons les efforts.

Il s'agit de parvenir à un calendrier mutuellement acceptable et à des engagements concrets pour un retour à l'ordre constitutionnel. C'est dans l'intérêt des populations maliennes. Les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent cesser et les responsables doivent être traduits en justice. La

MINUSMA doit pouvoir accéder aux zones concernées pour mener ses enquêtes et publier ses rapports dans des délais raisonnables.

Dans le même temps, nous entendons les appels du Mali à ce que la MINUSMA soit plus efficace et qu'elle soutienne les efforts de redéploiement de l'État et des services publics. Ces demandes sont légitimes. La MINUSMA doit faire mieux. En particulier, elle doit protéger plus efficacement les civils. Et cela impose un travail de réflexion sur l'avenir. C'est pourquoi nous entendons proposer, dans le renouvellement du mandat, de soutenir la revue interne envisagée par le Secrétaire général. Les objectifs sont notamment de clarifier les relations avec l'État hôte et de déterminer les modifications éventuelles à apporter à la configuration de la Mission.

Nous souhaitons aussi maintenir au cœur du mandat l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Nous ne devons pas l'oublier : cet accord, accepté par toutes les parties et reconnu par la communauté internationale, demeure fondamental pour la stabilisation du Mali. Nous restons convaincus qu'il est le cadre adéquat pour un apaisement durable des relations entre le nord et le sud du pays.

Pour ce nouveau mandat, la France proposera également de poursuivre son appui aérien à la MINUSMA. Comme l'ont rappelé le Secrétaire général et les contributeurs de troupes, ce soutien est nécessaire à la MINUSMA ainsi qu'à la sécurité des Casques bleus. Au nord du Mali tout particulièrement, la présence de la MINUSMA joue un rôle important pour accompagner le redéploiement de l'État malien. Or, cette présence est rendue possible par le soutien aérien français. Dans le contexte du départ de l'opération Barkhane du Mali, la France reste prête à fournir cet appui depuis l'extérieur, dans un cadre juridique clair et accepté par le Mali.

Enfin, nous ne devons pas oublier que la situation au Mali s'inscrit dans un cadre plus large. À l'échelle du Sahel, il est nécessaire de trouver les moyens adéquats pour que les forces armées africaines puissent lutter ensemble et efficacement contre le terrorisme. Les questions de sécurité, de gouvernance et de développement doivent être traitées conjointement. C'est justement le sens du travail de la Coalition pour le Sahel.

La France compte donc sur le soutien de tous les membres du Conseil au projet de résolution que nous allons diffuser à l'issue de cette séance. Nous sommes

convaincus que l'accord unanime du Conseil est à nouveau possible cette année et nous entendons travailler en ce sens avec tous les membres.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, mon propre pays le Ghana, et le Kenya.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2022/446) et remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. El Ghassim Wane, de son exposé complet et de ses observations éclairantes sur la situation au Mali. Ses échanges réguliers avec des acteurs régionaux, notamment par des initiatives de diplomatie préventive, dans le cadre des efforts fournis pour surmonter les défis au Mali, sont louables.

Nous saluons la participation à la séance d'aujourd'hui de Sadya Touré, qui s'est exprimée en qualité de Fondatrice et Directrice exécutive de Mali Musso. Nous saluons également la présence de S. E. M. Abdoulaye Diop, du Mali, à la séance d'aujourd'hui.

Parvenir à la paix et à la sécurité reste l'une des principales priorités du peuple malien, ainsi que de l'ensemble du continent africain. Cet objectif tant recherché ne peut être réalisé qu'avec l'appui et la coopération accrus de toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international. C'est pourquoi nous appuyons le rôle continu et indispensable de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans la pérennisation de la paix au Mali et nous attendons avec intérêt la prorogation de son mandat et une coopération renouvelée avec le pays hôte.

Compte tenu de la situation politique, humanitaire et sécuritaire complexe qui persiste au Mali, et conscients du besoin urgent d'y remédier, les trois membres africains souhaitent s'attarder sur les points suivants à la lumière du rapport du Secrétaire général.

Premièrement, nous restons préoccupés par la situation politique au Mali, étant donné la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et l'absence d'accord autour d'un calendrier de transition vers un ordre constitutionnel. Cette situation qui se prolonge pourrait avoir une incidence négative sur la stabilité du Mali.

Nous nous félicitons de la décision prise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au sommet extraordinaire de la

Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Accra le 4 juin, qui a encouragé le dialogue avec le Médiateur de la CEDEAO en vue de mener à bien les discussions sur un calendrier acceptable pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Nous exhortons les autorités de transition à continuer de discuter de manière constructive avec la CEDEAO sur cette question avant son prochain sommet ordinaire, qui se tiendra en juillet. Nous prenons note de la décision annoncée par les autorités maliennes le 6 juin d'étendre la durée de la transition à 24 mois et espérons que cela ne portera pas préjudice aux efforts déployés par toutes les parties pour trouver une solution mutuellement acceptable.

Deuxièmement, malgré les conditions de sécurité de plus en plus difficiles au Mali, la MINUSMA continue de contribuer à la sécurité dans de nombreuses régions du pays où elle est présente. Tout en comptant sur l'appui du Conseil pour le renouvellement de son mandat, la Mission doit être adaptée à ses objectifs. À cet égard, il sera utile à la Mission de bénéficier d'un appui plus important, qu'il s'agisse de contingents fournis, du renforcement des capacités en ce qui concerne les mesures antiterroristes ou de la fourniture d'une logistique adéquate, notamment des moyens de transport aérien. Ces renforts sont essentiels à l'efficacité du plan d'adaptation de la Mission.

Les trois membres africains du Conseil tiennent également à souligner que, sans la coopération des autorités hôtes, un mandat approprié du Conseil ne produira pas les résultats positifs attendus. Alors qu'une crise majeure est en cours, en tant que défenseurs de la Charte des Nations Unies et de la souveraineté africaine, nous restons guidés par la nécessité de réaffirmer le respect de la souveraineté et de l'indépendance politique du Mali. Par conséquent, nous réaffirmons l'importance d'une coopération renouvelée entre les autorités de transition et la Mission. Il est notamment essentiel que le Gouvernement respecte l'accord sur le statut des forces auquel il s'est engagé ; cela doit être fait de manière à renforcer la cohérence entre les objectifs fixés et les mesures prises en vue d'une paix durable au Mali.

Troisièmement, la sûreté et la sécurité des contingents de maintien de la paix des Nations Unies au Mali est un sujet de préoccupation pour les trois membres africains du Conseil. Les attaques de plus en plus complexes et meurtrières menées par des groupes terroristes contre des civils et des biens de caractère civil, ainsi que contre le personnel de la Mission, notamment par l'utilisation d'engins explosifs improvisés, de tirs indirects et de lance-roquettes, sont alarmantes.

Tout en reconnaissant les efforts fournis par l'armée malienne pour faire face aux conditions de sécurité, nous pensons qu'il serait utile d'évaluer minutieusement les lacunes des capacités des contingents des Nations Unies et de l'armée malienne pour déterminer les stratégies appropriées à déployer afin de les combler et de contrer les menaces en matière de sécurité pesant sur les personnes qui sacrifient leur vie afin de garantir la paix pour d'autres.

Nous rendons hommage aux agents de la MINUSMA qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions et remercions le personnel courageux qui continue de faire des sacrifices pour que la paix règne au Mali. Nous demandons que plus de mesures soient prises afin de protéger les soldats de la paix, mais nous insistons aussi pour qu'ils soient accompagnés et qu'ils bénéficient d'une formation, d'un dispositif opérationnel, de multiplicateurs de force et de moyens de renseignement suffisamment solides pour pouvoir protéger les civils et s'acquitter pleinement de leur mandat.

Quatrièmement, nous prenons note du retard dans la relève des contingents de certains pays fournisseurs ayant passé plus d'un an avec la MINUSMA, les autorisations de vol nécessaires n'ayant pas été accordées. Cette situation, qui compromet la discipline, le contrôle et l'efficacité opérationnelle, pourrait avoir une incidence négative sur la réalisation des objectifs de la Mission et l'engagement des pays qui fournissent des contingents à défendre la paix au Mali. Nous prions donc le Secrétaire général de régler la question dès que possible avec les autorités de transition.

Cinquièmement, la décision du Mali de se retirer de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) est regrettable, en particulier dans la foulée des décisions de retirer les forces françaises et les autres partenaires occidentaux du Mali, ce qui pourrait créer d'importantes lacunes en matière de sécurité, auxquelles il faudrait remédier. Nous estimons que les arrangements et mécanismes régionaux sont encore la meilleure façon de gérer globalement la situation de sécurité au Sahel, notamment au Mali. Nous insistons par conséquent sur la nécessité d'une coopération et d'une coordination renouvelées ainsi que d'efforts complémentaires entre les acteurs et les mécanismes opérant dans la région, tels que la MINUSMA, la Force multinationale mixte, le Processus de Nouakchott et l'Initiative d'Accra, ainsi que les États Membres à titre individuel, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux.

De plus, nous restons inquiets au sujet de l'effet tache d'huile de la crise prolongée en Libye sur le Sahel, ainsi que du retour possible des combattants terroristes étrangers et de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous exhortons donc à une action coordonnée des pays de la région pour traiter la question, y compris s'agissant du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. La question d'un financement adéquat, prévisible et durable pour les initiatives de sécurité à l'échelle régionale, qui permette de contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales, est une question pressante sur laquelle nous invitons instamment le Conseil à prendre une position cohérente. Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés par l'Union africaine, l'ONU, la CEDEAO et le G5 Sahel pour entreprendre une évaluation stratégique conjointe de la gouvernance et de la sécurité au Sahel, et appelons à la mobilisation de l'appui politique, financier et technique requis afin de faciliter sa bonne exécution.

Sixièmement, nous sommes favorables à ce qu'une attention plus grande soit prêtée à la lutte contre les causes profondes et les facteurs du terrorisme au Sahel, en grande partie pour que le Gouvernement gagne la confiance de la population en embrassant la diversité ethnique, régionale et politique du Mali. Pendant et après la transition vers un régime civil, il sera crucial de veiller à ce que, tout en prenant des mesures militaires contre les groupes terroristes, l'État s'attache à accueillir la diversité dans un mouvement inclusif. Il s'agit d'un fondement essentiel pour contrer les groupes terroristes et militants et les fauteurs de troubles tout en renforçant le contrat social entre l'État et le peuple. À cet égard, nous félicitons la Commission de consolidation de la paix pour son action au Mali, notamment les initiatives visant les femmes, les jeunes et les travailleurs indépendants du secteur agricole, et encourageons davantage d'efforts de ce genre.

Enfin, les trois membres africains du Conseil de sécurité condamnent dans les termes les plus forts les attaques perpétrées par les terroristes et les groupes armés contre les civils sur le territoire malien, ainsi que les violences qui continuent d'être infligées aux femmes, aux filles et aux enfants, y compris des enlèvements, des détentions arbitraires et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous soulignons que ces actes constituent des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et encourageons en conséquence les autorités maliennes à mener sans délai des enquêtes qui permettront de poursuivre en justice les auteurs de telles atrocités. De façon connexe, il y a

également lieu d'être préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire, qui découle d'une montée de l'insécurité, ainsi que des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), contribuant à une augmentation de plus de 13 000 du nombre de déplacés, en trois mois. Nous nous faisons donc une fois encore l'écho de l'appel urgent du Secrétaire général aux donateurs pour qu'ils combent le déficit de 651 millions de dollars du plan de réponse humanitaire pour le Mali.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il importe de renforcer la coopération et le dialogue entre les autorités maliennes, la région, la MINUSMA et tous leurs partenaires internationaux, et redisons notre attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Mali. Aussi comptons-nous sur l'appui de toutes les délégations pour que le mandat de la MINUSMA soit renouvelé d'une manière propre à le rendre encore plus robuste face à la situation de sécurité au Mali.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à la séance de ce jour au Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Abdoulaye Diop. Sa présence et sa déclaration aideront le Conseil de sécurité à dresser un tableau complet et précis de la situation au Mali, ainsi que des besoins et des préoccupations du camp malien. Je remercie par ailleurs le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de son exposé, et j'ai écouté attentivement la déclaration de M<sup>me</sup> Touré. Il ressort clairement des exposés que la situation actuelle au Mali est complexe et compliquée, en raison d'un certain nombre de facteurs. La communauté internationale doit améliorer sa perception stratégique, déterminer les objectifs, fixer des priorités et apporter une assistance constructive de manière ciblée.

Il nous faut appuyer activement les efforts anti-terroristes du Mali. Les forces terroristes se sont maintenant propagées de la région du Sahel au golfe de Guinée, à la Corne de l'Afrique, à la région des Grands Lacs et même à l'Afrique australe. Le Mali est en première ligne de la lutte contre le terrorisme en Afrique et a récemment eu quelques succès dans la conduite d'une série d'opérations militaires antiterroristes. Nous devons nous concentrer sur la situation d'ensemble et les difficultés générales de la lutte contre le terrorisme en Afrique, fournir un appui supplémentaire au Gouvernement malien en termes de financement, de matériel et de renseignement, et défendre le droit souverain du Gouvernement malien d'entretenir une coopération en matière

de sécurité avec ses homologues étrangers. Les pays de la région du Sahel sont une communauté de sécurité indivisible. Il leur faut renforcer leur unité et former des synergies dans l'édification d'une barrière solide contre le terrorisme. Le Groupe de cinq pays du Sahel est un mécanisme important pour la totalité des efforts régionaux de lutte contre le terrorisme, et nous estimons qu'il peut jouer pleinement son rôle tant qu'il se concentre sur l'antiterrorisme et élimine les problèmes d'ingérence. L'évaluation stratégique conjointe Union africaine-ONU de la sécurité au Sahel devrait être dédiée à la promotion de la solidarité et de la coopération régionale.

Concernant les questions de droits de l'homme que d'autres orateurs ont mentionnées, la Chine considère que les actions antiterroristes doivent respecter et protéger les droits humains tout en s'opposant à la politique du deux poids deux mesures dans la lutte contre le terrorisme et à la politisation des questions de droits de l'homme. La Chine se réjouit de la coopération étroite entre le Gouvernement malien et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre de la transition politique. Le Gouvernement malien a récemment annoncé une nouvelle période de transition et fixé l'objectif de rétablir l'ordre constitutionnel grâce à la tenue d'élections. La Chine a toujours été en faveur de solutions dirigées par les Africains pour les problèmes africains et encourage le Gouvernement malien à agir en conséquence. Nous avons toujours plaidé pour le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali et encourageons le Gouvernement à poursuivre sa coopération avec la CEDEAO en vue d'élargir le consensus et de parvenir à un accord sur les questions liées à la transition politique, pour que les sanctions puissent finalement être levées et que le Mali puisse réintégrer la famille de la CEDEAO dès que possible. La transition politique est seulement la première étape. Le Mali a toujours besoin de l'appui robuste de la communauté internationale afin de réaliser une paix et une sécurité durables, de mettre en œuvre les résultats de la conférence de reconstruction nationale et de renforcer les capacités de gouvernance du pays.

Il faut impérativement améliorer la confiance entre les signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, arriver à s'entendre sur les questions en suspens grâce à la tenue de réunions de haut niveau et promouvoir le désarmement, la mobilisation et la réintégration ainsi que le développement des régions septentrionales du pays. Nous devons aider le Mali à élargir et rétablir l'autorité de l'État, à atténuer les effets de la crise humanitaire, à favoriser un sentiment

d'appropriation au sein de la population, à éliminer les causes profondes du conflit et à poser les bases de la paix.

Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général Wane, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) surmonte les difficultés et les problèmes et assume activement ses responsabilités, ce que la Chine reconnaît totalement. À l'origine, le Conseil de sécurité a créé la Mission pour aider le Gouvernement à mettre en œuvre l'Accord de paix et à rétablir l'autorité de l'État dans le nord, ce qui devrait rester la première des priorités de la Mission et le principal critère d'évaluation de sa performance pour le Conseil.

En tant qu'une des plus vastes opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la MINUSMA doit renforcer sa communication et sa coordination avec le pays concerné et se concentrer sur son mandat fondamental et sur les ressources mises en commun pour qu'il en soit fait la meilleure utilisation possible en fonction des besoins du Mali.

La priorité actuelle est de tirer pleinement parti des ressources existantes afin d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Le relèvement du plafond des effectifs ne permettra pas à lui seul de régler les problèmes que rencontre la Mission dans l'exercice de ses fonctions, ni de répondre aux attentes du Gouvernement malien.

La MINUSMA est la mission des Nations Unies qui a subi les plus lourdes pertes humaines ces dernières années. S'il est évidemment impossible d'éliminer totalement les risques auxquels sont exposées les opérations de maintien de la paix, nous devons faire de notre mieux pour les réduire au minimum. Nous espérons que la Mission prendra des mesures efficaces pour remédier aux risques qui continuent de peser sur la sécurité de ses soldats de la paix.

La MINUSMA se heurte à un certain nombre de problèmes logistiques en ce qui concerne la mise en œuvre de son mandat. Le Secrétariat, les pays concernés et la Mission doivent renforcer leur communication et leur coordination afin de régler de manière satisfaisante les problèmes liés à la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces.

L'ONU procédera bientôt à une évaluation approfondie des travaux de la Mission. Durant ce processus, elle devra prendre pleinement en compte les vues du

pays hôte, renforcer la communication et les consultations et adapter ses travaux aux besoins et aux priorités du Mali.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Représentant spécial, M. Wane, pour son exposé utile et instructif et souhaite la bienvenue à S. E. le Ministre Diop en tant que chef de la délégation malienne à la présente séance du Conseil de sécurité. Nous avons par ailleurs écouté attentivement l'exposé de la représentante de la société civile.

Nous avons été choqués d'apprendre que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) avait été la cible d'attaques terroristes à Kidal le 1<sup>er</sup> juin et dans la région de Douentza le 3 juin. Nous regrettons le décès de soldats de la paix égyptiens et jordanien et nous exprimons nos sincères condoléances et notre solidarité aux Gouvernements de ces deux pays ainsi qu'aux familles des victimes et à la MINUSMA.

Le Brésil réaffirme sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Rien ne saurait justifier de tels actes. Nous appuyons les efforts que déploient les Forces armées maliennes pour lutter contre le terrorisme, ainsi que leurs efforts de communication pour s'assurer du soutien des populations locales aux opérations militaires.

Nous estimons néanmoins qu'il est essentiel que les autorités de transition rétablissent une coopération efficace et étroite avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. En outre, les autorités doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait entraver les travaux de la MINUSMA, en particulier en ce qui concerne la liberté de circulation et la relève des contingents. De tels actes ont inévitablement des effets indésirables sur les opérations terrestres et aériennes de la Mission, et par conséquent, sur l'exécution du mandat de la MINUSMA.

Nous constatons avec satisfaction que le cessez-le-feu et les autres dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali sont respectés en dépit de la récente détérioration des conditions de sécurité. Nous encourageons les forces politiques maliennes à poursuivre le dialogue et à conclure rapidement la période de transition en fixant un calendrier réaliste.

À cet égard, le Brésil appuie la décision prise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, lors du récent sommet des chefs d'État et de gouvernement, de maintenir les voies de dialogue

avec les autorités de transition ouvertes. Nous saluons les efforts que déploie le médiateur, Goodluck Jonathan, pour débloquer la situation et nous demandons instamment aux autorités de transition de coopérer avec l'organisation régionale afin que les sanctions puissent être levées et que les relations du Mali avec les pays de la région soient normalisées au plus vite.

Le Brésil appuie également les mesures de renforcement de la confiance entre les forces politiques maliennes. Le retour à la normalité démocratique est un effort commun auquel doivent participer les femmes, les jeunes et les minorités ethniques et religieuses.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/446) contient des informations inquiétantes concernant la situation des droits de l'homme. Nous voudrions exprimer de nouveau nos préoccupations face aux allégations d'atteintes et de violations, en particulier celles qui sont imputées à des membres des Forces armées maliennes et à des combattants étrangers. Ces informations doivent faire l'objet d'enquêtes transparentes et rapides.

Les restrictions visant la société civile et la liberté d'expression sont également alarmantes. La censure et la persécution des opposants sont incompatibles avec une société démocratique et pluraliste et risquent de fragiliser les progrès accomplis au prix d'efforts considérables en matière de stabilisation du pays. Nous exhortons les autorités de transition à s'abstenir de toute mesure susceptible de limiter l'espace civique et à réaffirmer leur attachement à un prompt rétablissement du cadre constitutionnel.

Le Conseil de sécurité va renouveler le mandat de la MINUSMA ce mois-ci. Le Brésil est disposé à participer de manière constructive aux négociations pour veiller à ce que la Mission soit en mesure d'affronter les problèmes que pose la détérioration des conditions de sécurité au Mali, en particulier à la suite du retrait des contingents français.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Wane, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Je tiens à remercier plus particulièrement M<sup>me</sup> Touré pour ses observations importantes, bien qu'alarmantes, sur les graves problèmes auxquels est confronté le peuple malien, en particulier les femmes et les jeunes, ainsi que sur l'impérieuse nécessité pour le Gouvernement de fournir des services de base plus efficaces à la population. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Diop, à la présente séance d'information.

Ma délégation le remercie de sa participation, compte tenu de l'importance que revêt le renouvellement de ce mandat.

Je voudrais commencer, à l'instar d'autres orateurs, par exprimer nos sincères condoléances et notre sympathie aux familles et amis des soldats de la paix égyptiens et jordanien et des membres du personnel du Comité international de la Croix-Rouge qui ont été tués ou blessés dans les attaques commises il y a deux semaines. Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté toutes les attaques contre les civils et les soldats de la paix.

Nous condamnons également les campagnes de désinformation et de désinformation qui font peser des menaces sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et qui entravent la capacité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à s'acquitter pleinement de sa responsabilité d'appuyer le peuple malien.

Nous réaffirmons la décision du Conseil de sécurité, à savoir que les acteurs qui préparent, ordonnent, commanditent ou commettent des attaques contre les Casques bleus de la MINUSMA, et ceux qui préparent, ordonnent ou commettent des violations des droits de l'homme ou des atteintes à ces droits au Mali, notamment en prenant des civils pour cible, pourraient faire l'objet de sanctions.

La présence de la MINUSMA au Mali depuis près de 10 ans, pour promouvoir la paix, est une expression de solidarité internationale avec les Maliens. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de dialoguer avec nos collègues au Conseil de sécurité en vue de renouveler le mandat de la MINUSMA, qui protège les civils, contribue à améliorer la vie des Maliens et contribue à la réalisation de l'objectif de la communauté internationale, à savoir la paix, la stabilité et la sécurité au Mali et dans la région du Sahel.

Alors que nous examinons l'appui que la MINUSMA apporte au peuple malien, je voudrais transmettre trois grands messages aujourd'hui.

Premièrement, la réussite de toute mission de maintien de la paix repose sur l'engagement des parties à promouvoir et à rechercher des solutions politiques durables. Comme le Conseil l'a déjà déclaré, il est urgent que les autorités maliennes démontrent leur attachement à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Nous notons avec regret que le Comité de suivi de l'Accord ne s'est pas réuni depuis octobre.

Il est tout aussi urgent que les autorités maliennes rétablissent l'ordre constitutionnel en organisant rapidement des élections. Nous nous félicitons que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) continue de coopérer avec les autorités maliennes pour appuyer les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel. Nous encourageons le Gouvernement de transition à continuer d'être à l'écoute de la CEDEAO. Les États-Unis prennent acte de l'annonce faite par le Gouvernement malien de transition concernant la mise en place d'un calendrier de transition de 24 mois à compter du mois de mars. Nous ne considérons pas ce calendrier comme définitif, mais nous reconnaissons qu'il répond à l'appel du Conseil en faveur d'un engagement clair et sans ambiguïté sur un calendrier de transition. Nous exhortons le Mali et la CEDEAO à parvenir à un accord, en particulier sur un mécanisme de contrôle solide assorti de critères concrets pour la suite de la transition. Il sera essentiel, pour jeter des bases solides pour l'avenir, de mettre en place des processus transparents et inclusifs qui respectent les vues et les libertés de chacun.

Deuxièmement, nous sommes vivement préoccupés par le dernier rapport en date de la MINUSMA et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la crise des droits humains qui frappe le Mali. Ce rapport fait état d'une augmentation spectaculaire des violations des droits humains des civils et des atteintes à ces droits, tant par les groupes terroristes que par les Forces armées maliennes soutenues par du « personnel de sécurité étranger », dont la majeure partie du monde sait bien qu'il s'agit des forces du groupe Wagner, liées au Kremlin. Les autorités maliennes sont pleinement responsables des actes de leurs partenaires de sécurité. En mars dernier, des informations ont circulé sur l'horrible massacre perpétré à Moura et les charniers qui s'y trouvent. Les autorités maliennes refusent toujours de laisser la MINUSMA accéder au site pour mener une enquête indépendante. C'est inacceptable. La MINUSMA doit avoir un accès immédiat à tous les sites où des attaques ont été signalées afin de mener les enquêtes prescrites par le Conseil lui-même.

L'augmentation alarmante des allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits est précisément la raison pour laquelle les États-Unis continuent de mettre en garde les pays contre tout partenariat avec le groupe Wagner, appuyé par la Russie, dont les forces commettent, selon de nombreuses informations, des violations flagrantes des droits humains partout où elles sont déployées. Le groupe Wagner n'apportera pas

la paix au Mali. Au contraire, il ne fera que détourner les ressources naturelles et économiques de la lutte que le Mali mène contre le terrorisme.

Troisièmement, enfin, le Mali doit permettre à la MINUSMA de faire son travail. Comme le Conseil l'a indiqué précédemment, le Gouvernement de transition doit respecter l'accord sur le statut des forces. La restriction des vols, de la liberté de circulation ou de l'accès de la MINUSMA, en particulier sur de vastes portions du centre du Mali, limite sa capacité d'anticiper et d'écarter les menaces et d'y répondre efficacement, ainsi que de protéger les civils. Le fait que la MINUSMA n'est pas en mesure de s'acquitter de toutes ses tâches du fait des restrictions imposées par le Mali rend le pays vulnérable. Nous engageons le Gouvernement de transition à appuyer pleinement la MINUSMA et à coordonner son action avec elle. La Mission est précisément sur place à la demande des autorités maliennes pour les aider à étendre l'autorité de l'État, à atténuer les violences intercommunautaires et à empêcher les terroristes de nuire aux civils.

Les États-Unis sont prêts à poursuivre leur soutien au peuple malien et à la MINUSMA. Nous sommes attachés à la stabilité et à la sécurité du Mali et de la région du Sahel.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial Wane et M<sup>me</sup> Sadya Touré de leurs exposés. Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre malien des affaires étrangères, M. Abdoulaye Diop.

Je tiens tout d'abord à exprimer les condoléances de mon pays aux proches des Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui ont perdu la vie au cours des dernières semaines. Nous demandons aux autorités maliennes d'enquêter sur ces attaques regrettables et d'en identifier les auteurs en vue d'appliquer le droit international.

Au cours des derniers mois, l'absence d'accord sur les modalités de la transition politique a entraîné des retards importants sur des questions fondamentales. Je pense notamment à l'impasse dans laquelle se trouve l'accord de paix.

Le Mexique a pris note de la décision des autorités maliennes d'achever la transition dans un délai de 24 mois. Nous exhortons maintenant le Gouvernement de transition à intensifier ses échanges avec la Communauté économique des États de l'Afrique de

l'Ouest (CEDEAO) afin de dégager un compromis permettant de tenir sans délai des élections inclusives, régulières et crédibles au terme de cette période.

Il est en outre indispensable de parvenir à un accord avec la CEDEAO pour lever progressivement les sanctions régionales. Mon pays estime qu'il est prioritaire de convenir de la fin de ces mesures, qui affectent le quotidien des Maliennes et des Maliens et les perspectives de relèvement économique de l'ensemble de la région.

Sur le plan de la sécurité, nous saluons les efforts déployés par les autorités maliennes pour lutter contre le terrorisme, et nous appelons de nouveau à ce que cette lutte soit menée dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Mexique est vivement préoccupé par les informations faisant état de violations des droits humains et espère que le Gouvernement malien honorera son obligation d'enquêter et, le cas échéant, de punir les auteurs d'actes aussi déplorables que ceux recensés à Moura. À cet égard, nous rappelons que la MINUSMA peut apporter sa pierre à l'édifice et demandons aux autorités de coopérer avec la Mission dans ce domaine des droits humains.

Les actes de violence perpétrés par les groupes armés demeurent la principale menace pour la population civile malienne. Dans le même temps, nous sommes convaincus qu'une réponse militaire efficace ne suffira pas à éliminer cette menace. Le déploiement par l'État de mesures sociales, notamment à travers les services de base, et la participation de la région sont également des éléments essentiels pour endiguer la violence.

La coopération régionale est le seul moyen d'améliorer les contrôles aux frontières et de mettre fin au trafic d'armes au Sahel. Nous exhortons l'Union africaine et la CEDEAO à encourager les mesures destinées à empêcher que le Mali ne serve de plaque tournante pour les transferts d'armes entre l'Afrique du Nord et le golfe de Guinée.

La décision prise par le Mali de se retirer du Groupe de cinq pays du Sahel complique la situation. Nous demandons aux autorités de se doter de cadres de coopération régionale pour relever les défis transnationaux qui touchent l'ensemble du Sahel.

Le Mexique soutient les activités de la MINUSMA et estime qu'il est indispensable que le Conseil appuie à l'unanimité le renouvellement de son mandat. Il est

urgent que la Mission s'adapte aux nouvelles conditions de sécurité au Mali et, à cette fin, le Conseil doit s'assurer qu'elle dispose des capacités nécessaires.

Pour que la MINUSMA atteigne son objectif de stabilisation du Mali, il est aussi essentiel que les autorités nationales respectent l'accord sur le statut des forces et garantissent la liberté de circulation de la Mission et la relève régulière de son personnel.

Si nous voulons vraiment que la situation au Mali s'améliore, le Conseil devra agir à l'unisson pour renforcer le mandat de la MINUSMA.

**M<sup>me</sup> Alhefeiti** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial El Ghassim Wane de son exposé détaillé et à le féliciter, ainsi que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), des efforts qu'ils déploient sans relâche pour promouvoir la paix et la stabilité au Mali. Nous avons également écouté attentivement M<sup>me</sup> Sadya Touré. Nous nous félicitons de la participation de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, à la séance d'aujourd'hui.

Les Émirats arabes unis suivent de près la situation au Mali et dans la région du Sahel. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général concernant la détérioration des conditions de sécurité et de la situation politique et humanitaire. Toutefois, nous pensons que l'intensification des efforts déployés à l'échelle nationale et régionale, associée à un solide appui de la communauté internationale, peut permettre au Mali de relever ces défis et, à terme, aux Maliens de vivre en paix.

Les conditions de sécurité demeurent profondément préoccupantes, surtout dans le contexte de la menace transnationale croissante que les groupes terroristes font peser sur la sécurité et la stabilité du Mali et de l'ensemble de la région. Malgré d'importants efforts de lutte contre le terrorisme, ils continuent d'étendre leur contrôle et de lancer des attaques sophistiquées, portant de graves préjudices aux civils et aux forces de maintien de la paix. Les Émirats arabes unis condamnent ces attaques avec force et demandent que tous leurs auteurs soient traduits en justice. Nous tenons également à exprimer nos sincères condoléances aux Gouvernements jordanien et égyptien, ainsi qu'aux familles des soldats de la paix qui ont été victimes des récentes attaques.

Pour nous attaquer aux problèmes de sécurité au Mali, nous devons adopter une approche à deux volets, axée sur la mise en œuvre de la stratégie intégrée

des Nations Unies pour le Sahel, parallèlement aux efforts de stabilisation de la MINUSMA. À cet égard, nous attendons avec intérêt d'en apprendre davantage sur l'analyse et les recommandations que le Secrétaire général présentera au cours des six prochains mois sur la manière de garantir que la MINUSMA est adaptée à l'objectif visé dans son environnement opérationnel actuel. Nous continuons à souscrire à la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUSMA pour une année supplémentaire, et attendons avec intérêt de collaborer de manière constructive avec les autres membres du Conseil pour négocier son mandat.

En ce qui concerne le processus politique, le rapport du Secrétaire général (S/2022/446), ainsi que les résultats de la dernière réunion de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, indiquent clairement que le Mali est à un tournant décisif. La poursuite du dialogue et de la coopération entre les principales parties prenantes du pays, ainsi qu'entre les acteurs régionaux et internationaux, demeure essentielle à l'heure actuelle. Dans le même temps, un attachement constant aux principes clefs énoncés dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 est fondamental pour appuyer la stabilité et le relèvement au Mali. Il convient également de mettre l'accent sur la stratégie visant à régler en priorité les problèmes que connaît le centre du pays. Les progrès de la transition politique seront également essentiels, et nous soulignons l'importance de garantir la participation sans exclusive des communautés. Nous encourageons le Mali à redoubler d'efforts pour faire avancer le processus politique et à poursuivre résolument l'édification d'un pays qui fasse droit aux aspirations de son peuple.

Je tiens à souligner que la situation humanitaire et l'insécurité alimentaire au Mali sont d'autres questions qui requièrent l'attention urgente du Conseil. Selon le rapport du Secrétaire général, plus de 7,5 millions de personnes ont besoin d'une aide d'urgence au Mali et plus de 960 000 enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë. La situation est intenable. Les mises à jour régulières qui sont fournies au Conseil doivent établir des prévisions sur les niveaux de faim attendus et leurs conséquences pour les populations locales, en particulier pour leurs membres les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants, afin que le Conseil puisse appuyer la prise de mesures rapides. En outre, la situation humanitaire désastreuse au Mali est exacerbée par la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques. Nous pensons que pour répondre

à cette double menace, le Conseil doit notamment inviter les acteurs du financement de l'action climatique à appuyer davantage les investissements dans l'alimentation et l'eau au Mali. À l'heure actuelle, les pays très fragiles ne reçoivent que 2 dollars par habitant au titre du financement de l'action climatique, malgré le fait que ce financement est très rentable pour ce qui est de la stabilité et du relèvement rapide. Nous saluons également les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour accroître l'utilisation des énergies renouvelables lorsqu'elles peuvent réduire les coûts et les risques pour la sécurité, ainsi que pour laisser une empreinte positive au sein des communautés d'accueil.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur appui constant au Mali dans son cheminement vers la paix, la stabilité et la prospérité.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) : Je tiens à remercier également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, pour son intervention ce matin, et je voudrais en particulier remercier M<sup>me</sup> Touré pour ses observations éclairantes et pertinentes. Je salue la présence de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères du Mali, et lui souhaite la bienvenue. Je salue aussi la présence dans la salle du Haut-Représentant Adoum.

Je tiens tout d'abord à exprimer les condoléances les plus sincères de mon pays, l'Irlande, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et aux familles des Casques bleus qui ont récemment perdu la vie au Mali. Nous souhaitons aussi un prompt rétablissement aux blessés. Je salue les Casques bleus de la MINUSMA, ainsi que son équipe dirigeante et ses personnels, pour leur engagement continu et leurs services au peuple malien. Ce travail n'a jamais été aussi difficile ni aussi essentiel. Nous appelons les autorités maliennes à remplir leurs obligations de toute urgence afin de faciliter le travail crucial de la MINUSMA. Nous appelons aussi au respect de l'accord sur le statut des forces.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Les restrictions imposées à la MINUSMA concernant l'établissement de rapports sur les droits de l'homme et la conduite d'enquêtes dans ce domaine sont particulièrement inquiétantes, dans un contexte où les civils sont attaqués sur tous les fronts, par les jihadistes, les milices, les groupes d'autodéfense et, parfois, les Forces armées maliennes. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/446) signale une forte augmentation des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces

droits ; or, nous savons qu'il y a des milliers d'autres Maliens qui subissent des injustices et dont nous n'entendrons jamais l'histoire. Il convient de noter que c'est depuis que des partenariats ont été noués, récemment, avec du personnel de sécurité étranger, y compris, paraît-il, le groupe Wagner, que les violations avérées qui sont imputées aux Forces de défense et de sécurité maliennes ont augmenté. Les autorités maliennes doivent prendre des mesures immédiates pour y remédier, notamment en assurant la protection des populations de tous les groupes ethniques et en faisant en sorte que tous les partenaires de sécurité respectent le droit international.

Nous devrions tous être profondément préoccupés par le fait que la Mission a observé que le nombre de civils tués au cours du premier trimestre de l'année a été multiplié par trois. Cela représente 543 vies perdues à cause de la violence en seulement trois mois. Parmi ces civils, 249 ont été tués par les Forces armées maliennes, celles-là même qui sont censées les protéger. Nous demandons que toutes les allégations de meurtres de civils et de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits fassent rapidement l'objet d'une enquête transparente et approfondie, et que les auteurs de ces actes en répondent. Nous ne pourrions réaliser des progrès durables dans la lutte contre le terrorisme qu'en respectant les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Sinon, ces opérations risquent de perpétuer le cycle de la violence et d'amplifier le problème qu'elles étaient censées résoudre.

Par ailleurs, le peuple malien est confronté à une grave crise humanitaire. Une personne sur quatre est en situation d'insécurité alimentaire, et ce chiffre ne peut qu'augmenter à l'approche de la période de soudure et avec les effets des changements climatiques qui continuent de s'aggraver. En cette période de crise, il convient de garantir un accès humanitaire sans entrave à toutes les régions du Mali, de protéger les travailleurs humanitaires et de respecter les principes humanitaires. Nous avons été consternés par le meurtre récent de deux travailleurs de la Croix-Rouge à Kayes, et présentons nos sincères condoléances à leurs familles et à leurs collègues.

*(l'oratrice reprend en français)*

La stabilité politique est nécessaire pour répondre aux crises humanitaire et sécuritaire, ainsi qu'à la crise des droits de l'homme qu'affronte le Mali. Cela exige un accord sur le calendrier visé pour un retour à l'ordre constitutionnel et la tenue d'élections libres, régulières et

inclusives. Nous saluons l'établissement d'une commission pour la rédaction d'une nouvelle constitution. Nous encourageons les autorités maliennes à dialoguer constructivement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et l'ONU. La coopération régionale reste cruciale, et nous regrettons la sortie du Mali du Groupe de cinq pays du Sahel.

Tandis que les discussions continuent sur la transition et les élections, il ne faut pas oublier l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Le lent progrès dans la mise en œuvre de l'Accord, y compris le manque complet de progrès par rapport au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, remet en question les gains durement acquis. La participation des femmes reste essentielle et nous nous félicitons de la nomination de 15 femmes au Comité de suivi de l'Accord.

Pour conclure, je voudrais saluer les efforts infatigables de la MINUSMA et des acteurs régionaux, ainsi que les personnels humanitaires, les acteurs de la société civile et les journalistes au Mali, qui opèrent tous dans un contexte de plus en plus difficile. Nous espérons travailler avec tous les membres du Conseil ce mois afin d'adopter un mandat pour nos casques bleus : un mandat clair, crédible et réaliste, un mandat qui permette à la MINUSMA de contribuer à la protection et à la stabilité que le peuple malien mérite.

**M. Kvalheim** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs observations. Nous saluons également la présence du Ministre malien des affaires étrangères, M. Diop, ainsi que celle de M. Djimé Adoum, Haut-Représentant de la Coalition pour le Sahel. Les remarques du Représentant spécial Wane montrent, en substance, que l'ONU reste engagée en faveur du Mali malgré les difficultés. C'est avec tristesse, une fois encore, que nous rendons hommage à nos collègues de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui ont récemment fait le sacrifice ultime. Nous rappelons également au pays hôte ses responsabilités. Cela inclut des relèves rapides pour tout le personnel des Nations Unies.

Près de deux ans après que l'armée a pris le pouvoir par la force au Mali, les crises politique, sécuritaire et humanitaire persistent. Nous sommes vivement préoccupés par l'augmentation signalée des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, commises notamment par les Forces armées maliennes

et le groupe Wagner. Au paragraphe 32 de son dernier rapport (S/2022/446), le Secrétaire général évoque « le plus grand nombre de victimes civiles enregistré à ce jour au Mali », notamment en raison d'attaques terroristes et de groupes armés.

Nous notons avec inquiétude que les informations en provenance de Moura indiquent que les attaques ont une dimension ethnique, la plupart des victimes étant issues des groupes ethniques d'éleveurs peuls. Conformément à son mandat, la MINUSMA doit bénéficier d'un accès complet et sans restriction pour enquêter sur ce qui s'est passé à Moura et ailleurs.

Nous restons particulièrement préoccupés par l'augmentation des violations graves contre des enfants, qui doivent cesser immédiatement. La protection des civils doit être au cœur des interventions. Nous appelons toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international. L'absence de protection ne fera qu'alimenter davantage la violence et les déplacements de population.

Pour que le Mali puisse aller de l'avant, au moins trois choses doivent se produire sans délai.

Premièrement, nous avons pris acte de la prolongation de 24 mois de la période de transition annoncée par le Mali. Il est urgent de trouver un accord avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin d'assurer le rétablissement de l'ordre constitutionnel, d'une manière qui puisse être contrôlée.

Deuxièmement, des progrès doivent être réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui est fondamental pour préserver la stabilité dans l'ensemble du pays.

Troisièmement, la présence de l'État et la fourniture des services de base doivent être assurées, y compris dans le nord. Comme M<sup>me</sup> Sadya Touré nous l'a expliqué aujourd'hui et comme la résolution 2601 (2021) l'indique clairement, chaque initiative en faveur du progrès et de la prospérité doit impérativement tenir compte de l'éducation, y compris celle des filles.

Nous envisageons le renouvellement du mandat de la MINUSMA alors que la Mission est plus agitée mais aussi plus cruciale que jamais. Nous devons collectivement consolider son mandat, notamment en augmentant l'effectif maximum autorisé pour la Mission afin de permettre une meilleure protection des civils. La Norvège estime également qu'il faut lancer des initiatives plus solides et transfrontalières. C'est pourquoi

nous sommes favorables à la mise en place d'un bureau d'appui des Nations Unies à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Nous estimons cependant qu'il y a des limites à la solidité des initiatives de la MINUSMA en tant que mission de maintien de la paix des Nations Unies spécifique à un pays. Nous devons donc renouveler le mandat de la MINUSMA, tout en exhortant à faire en sorte que l'évaluation stratégique conjointe de l'ONU et de l'Union africaine sur la sécurité au Sahel aboutisse rapidement à des recommandations claires. Elle devra inclure une discussion approfondie sur la nécessité d'une force anti-terroriste transfrontalière robuste, dirigée au niveau régional, afin de relever le défi croissant du terrorisme au Mali et dans la région.

Ces discussions ne doivent pas non plus éluder les questions essentielles, telles qu'un financement prévisible et durable et le respect des droits de l'homme. Les opérations d'imposition de la paix menées par l'Union africaine en Somalie prouvent que des solutions sont possibles. La Norvège appuiera à la fois le renouvellement du mandat de la MINUSMA et les efforts visant à trouver des solutions plus larges pour le Sahel.

**M. Tirumurti** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. El Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé. Je remercie également M<sup>me</sup> Sadya Touré de ses observations. Je salue la présence du Ministre malien des affaires étrangères à la présente séance. Sa présence témoigne de l'importance que le Mali attache à nos discussions.

L'augmentation de la fréquence des attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies est très préoccupante. Nous exprimons nos condoléances pour la mort des soldats de la paix égyptiens et jordaniens qui ont perdu la vie au début du mois dans des attaques contre la MINUSMA. Ces attaques doivent être condamnées avec la plus grande fermeté par le Conseil de sécurité, et nous appelons à une action rapide de la part de toutes les parties prenantes pour appliquer les dispositions de la résolution 2589 (2021) afin de traduire les coupables en justice et de garantir l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre les soldats de la paix des Nations Unies.

La feuille de route pour la transition est la condition *sine qua non* pour garantir la paix au Mali. Le fait que la feuille de route pour la transition visant

à rétablir l'ordre constitutionnel n'est pas clairement comprise a une incidence négative sur les activités de la MINUSMA, ainsi que sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Nous saluons la poursuite du dialogue entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autorités maliennes de transition, et espérons un accord rapide sur la feuille de route pour la transition, y compris sur un mécanisme de suivi. Cette feuille de route doit être réaliste et objective, tout en tenant compte des défis opérationnels existants.

Les attaques incessantes contre les soldats de la paix de la MINUSMA, les civils et les forces de sécurité au Mali illustrent la grave menace pour la sécurité que représentent les groupes terroristes tels que Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara, dont certains s'inspirent des idéologies terroristes d'Al-Qaïda et de Daech. Ces groupes terroristes continuent d'étendre leurs opérations, non seulement au Mali et dans la région du Sahel, mais aussi dans d'autres régions du continent africain.

La zone des trois frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso est devenue un haut lieu du terrorisme en raison du vide sécuritaire créé par le départ des forces internationales. Cette situation est encore compliquée par le manque de coopération entre les parties prenantes internes de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Dans ce contexte, je voudrais soumettre cinq points à l'examen du Conseil de sécurité.

Premièrement, le défi du terrorisme au Mali doit se voir accorder une priorité élevée et être traité avec le même niveau d'urgence que les autres points chauds du globe confrontés au fléau du terrorisme international. À cet égard, il est important que les pays du G5 Sahel règlent rapidement leurs différends afin de permettre à la Force conjointe du G5 Sahel de reprendre ses opérations.

Deuxièmement, la crise au Mali présente des défis systémiques multidimensionnels. Les lacunes persistantes dans l'organisation administrative, constitutionnelle et sécuritaire du pays ne peuvent être éliminées sans stabilité politique. Nous espérons que l'accord sur la feuille de route pour la transition ouvrira la voie à une mise en œuvre efficace de l'accord de paix de 2015, y compris à des réformes administratives et électorales, conduisant à une élection inclusive dans les délais convenus. Nous devons encourager toutes les parties prenantes maliennes et régionales à prendre des mesures concertées à cet égard.

Troisièmement, une solution durable à la crise malienne ne pourra être obtenue qu'à travers un processus contrôlé et dirigé par les Maliens, qui soit inclusif et représentatif. Nous espérons que le peuple malien surmontera la crise politique grâce à un dialogue inclusif et des processus démocratiques.

Quatrièmement, le rôle de la MINUSMA reste essentiel pour aider le Mali à retrouver la stabilité. La Mission continue d'opérer dans un environnement de plus en plus dangereux caractérisé par des menaces asymétriques. Si nous saluons les efforts déployés pour régler les problèmes concernant la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, il est tout aussi important de ne pas imposer à la MINUSMA la responsabilité directe des opérations de lutte contre le terrorisme. Ces opérations antiterroristes doivent être menées par les forces de sécurité nationales, qui ont une meilleure connaissance du terrain et de la dynamique locale. À cet égard, nous prenons note des récents efforts déployés par les forces de sécurité maliennes au cours des derniers mois.

Cinquièmement, nous avons également pris acte des préoccupations soulevées par la MINUSMA en ce qui concerne les lacunes en matière de capacités dues au retrait des forces internationales. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix est notre priorité absolue. Nous sommes donc favorables à l'augmentation de l'effectif maximum autorisé, comme l'a proposé le Secrétaire général en juillet 2021, afin que la MINUSMA soit en mesure de protéger son personnel, ses convois et ses camps, et de s'acquitter efficacement de son mandat. Toutefois, cette augmentation doit s'accompagner de l'octroi à la MINUSMA des ressources supplémentaires nécessaires.

En conclusion, l'Inde continue de coopérer étroitement avec le Mali dans de nombreux programmes de renforcement des capacités, tels que des bourses d'études supérieures et des formations professionnelles en Inde, y compris dans les domaines liés à la défense et à la sécurité. L'Inde maintient invariablement son appui au peuple malien dans sa quête de paix, de sécurité et de développement durables. Il est important que la communauté internationale soit solidaire du peuple malien en ces temps difficiles.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général de sa mise à jour et je me fais l'écho des condoléances exprimées par d'autres orateurs concernant le récent décès des soldats de la paix égyptiens et jordaniens de

la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous rendons hommage à leur courage et à leur sacrifice. Je remercie également M<sup>me</sup> Touré de son point de vue extrêmement important sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes et les filles.

La dernière fois que le Conseil de sécurité s'est réuni pour débattre de la situation au Mali (voir S/PV.9012), nous venions tout juste d'être informés d'un massacre à Moura. Des centaines de civils auraient été tués au cours d'une opération antiterroriste appuyée par les mercenaires du groupe Wagner. À l'époque, de nombreux membres ont exhorté les autorités maliennes à accorder à la MINUSMA un accès immédiat et sans entrave afin de mener une enquête indépendante. Plus de deux mois se sont écoulés et la MINUSMA continue de se voir refuser l'accès à la zone.

Le Royaume-Uni est vivement préoccupé par cette situation et par les nombreuses autres restrictions imposées par les autorités maliennes à la MINUSMA, notamment en ce qui concerne les mouvements aériens. Les restrictions à la liberté de circulation et les violations de l'accord sur le statut des forces entravent la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat et pourraient mettre en péril la sûreté et la sécurité.

Le dernier rapport trimestriel de la MINUSMA sur les droits de l'homme est clair : l'attaque de Moura n'était pas un incident isolé. Alors que nous restons profondément préoccupés par l'escalade de la violence terroriste et des exactions contre les civils, le rapport rend également compte d'une augmentation considérable des violations des droits de l'homme par les forces de défense et de sécurité maliennes, qui impliquent ceux qu'on s'obstine à appeler les éléments militaires étrangers. Les membres du Conseil ne se font aucune illusion : il s'agit du groupe Wagner, soutenu par la Russie.

Les opérations antiterroristes doivent être menées dans le plein respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et du droit international humanitaire. La persistance des violations risque tout simplement d'alimenter le cycle de la violence. Il est dans l'intérêt du Mali de permettre aux enquêteurs professionnels de l'ONU de mener leurs activités librement.

Il faut remédier aux causes profondes du conflit et de l'insécurité au Mali. Une transition politique inclusive est essentielle. Nous prenons note de la déclaration récente des autorités concernant le calendrier qu'elles proposent. Nous encourageons vivement les autorités

maliennes à poursuivre le dialogue avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin de parvenir à un accord.

La visite récente du Secrétaire général adjoint Martin Griffiths a une nouvelle fois mis en lumière l'aggravation de la crise humanitaire au Mali, qui continue de toucher de manière disproportionnée les femmes et les filles. L'intensification de la violence dans la région de Ménaka entraîne des déplacements massifs, une augmentation des besoins humanitaires et des risques graves pour les civils. Le Royaume-Uni salue le travail vital des organisations humanitaires, et suite à l'attaque choquante visant deux travailleurs de la Croix-Rouge, le 1<sup>er</sup> juin, nous réaffirmons que les travailleurs humanitaires ne doivent pas être pris pour cible. Nous appelons à un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave.

Enfin, nous appuyons le renouvellement du mandat de la MINUSMA ce mois-ci. Cependant, alors que nous allons entamer les négociations, le Conseil doit mener un débat franc sur les implications des faits survenus ces derniers mois dans les domaines politique, des droits de l'homme et de la sécurité sur l'avenir de la Mission. Le maintien du statu quo n'est tout simplement pas tenable. C'est pourquoi nous appuyons la proposition du Secrétaire général de procéder à un examen pour déterminer la meilleure façon pour la MINUSMA de continuer à réaliser ses priorités. Nous avons hâte de travailler avec la France et d'autres collègues sur ce renouvellement important du mandat.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, El Ghassim Wane, de son exposé sur le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et sur l'évolution de la situation dans le pays.

Nous saluons la présence à la séance d'aujourd'hui de M<sup>me</sup> Sadya Touré et de M. Abdoulaye Diop, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Nous sommes convaincus que les Maliens ne pourront surmonter les défis actuels que si la stabilité politique et la sécurité règnent dans le pays. Plus l'État contrôlera le territoire national, plus il sera en mesure de lutter efficacement contre le terrorisme et mieux il protégera la population.

Nous constatons que les autorités de transition mettent l'accent sur la résolution progressive des problèmes qui se sont accumulés. Le rétablissement de

l'ordre constitutionnel est à l'évidence une priorité. Nous prenons note de la décision du Gouvernement malien de fixer une période de transition de 24 mois, à compter du 26 mars. Cette mesure semble être le meilleur compromis qui, selon nous, devrait être envisagé sérieusement par nos collègues de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Nous préconisons la poursuite du dialogue entre Bamako et la CEDEAO, ce qui permettrait de lever les sanctions régionales, qui ont causé des souffrances tant à la population malienne que dans les pays qui ont imposé ces restrictions. Nous sommes convaincus que les autorités et la population maliennes doivent garder le contrôle des questions liées à la période de transition. L'organisation précipitée des élections, sous des pressions extérieures et sans tenir compte des conditions de sécurité difficiles, ne conduirait pas au rétablissement de l'ordre constitutionnel mais plutôt à plus de déstabilisation.

Nous appuyons l'engagement de Bamako à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui constitue la base pour parvenir à une paix durable et à la concorde nationale. La pause récente dans la mise en œuvre de l'Accord, notamment la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, est liée à la tâche prioritaire d'assurer la sécurité.

Nous partageons totalement l'opinion des autorités maliennes actuelles selon laquelle la sécurité est la priorité absolue pour la période de transition. Le retrait du Mali du contingent français de l'opération Barkhane et du groupement de forces européennes Takuba, sans l'accord des Maliens, constitue une menace supplémentaire pour la stabilité intérieure.

L'intention du Mali de rechercher un éventuel appui technique et militaire auprès d'autres acteurs extérieurs, dont la Fédération de Russie, est compréhensible. Cette coopération porte déjà ses fruits. Fin mars, les Forces armées maliennes ont mené une opération militaire réussie dans le centre du pays, au cours de laquelle plus de 200 combattants islamiques ont été neutralisés. Les régions du nord et de l'est du pays sont également en train d'être libérées de ces groupes armés.

Nous tenons à rappeler que la coopération russo-malienne, notamment dans le domaine militaire, et la coopération avec d'autres États africains, datent de longtemps. Et nous n'avons reçu aucune plainte de nos partenaires africains à cet égard. Nous prenons note

de la réaction très négative de l'Occident au renforcement de la coopération russo-malienne dans le domaine militaire. Pour nous, il s'agit d'une manifestation supplémentaire des approches néocolonialistes et du deux poids, deux mesures.

Des insinuations ont été faites sans scrupules au sujet de prétendus massacres de civils par les Forces armées maliennes, avec la complicité d'instructeurs militaires russes, dans le village de Moura. Des informations erronées ont également été diffusées en ce qui concerne les charniers découverts près de Gossi. Je tiens à rappeler que la Russie a soulevé cette question au Conseil de sécurité et qu'on nous a promis des éléments de preuve. Mais en fin de compte, on ne nous a fourni aucune information cohérente, à l'exception de photographies floues qui ne montrent pratiquement rien et de quelques messages sur les médias sociaux. Ce sont là tous les éléments de preuve qui ont pu être fournis.

Nous appuyons l'enquête menée par les Maliens sur toutes les circonstances entourant ces événements. En réponse aux observations de nos collègues, je voudrais répéter ce que nous avons dit à maintes reprises.

Il existe de nombreuses sociétés militaires privées en Afrique, y compris en Afrique de l'Ouest. Le marché des services militaires dans la région a longtemps été la chasse gardée des sociétés militaires privées occidentales, dont beaucoup, selon les médias, y compris des mercenaires britanniques, ont été impliquées dans des tentatives de remplacement de gouvernements et d'autres affaires sordides.

Le fait est que bon nombre d'États africains passent des contrats avec des sociétés militaires privées et ils ont le droit souverain de le faire. Nous voudrions répéter ce que nous disons à chaque séance du Conseil, à savoir que tous les États ont le droit de choisir comment assurer leur sécurité. Et c'est compréhensible, car il n'y a aucune certitude que quelqu'un d'autre s'en chargera à leur place.

Je voudrais rappeler que le Mali et toute la région du Sahel sont victimes d'une intervention irresponsable, injustifiée et non autorisée par le Conseil de sécurité en Libye en 2011. Ce sont ces actions qui ont fait de la région une cible du terrorisme et du banditisme. Nous ne sommes pas les seuls à le dire, les pays du Sahel le disent également. Pourquoi les pays du Sahel sont-ils devenus si vulnérables ?

Par exemple, le Mali était jadis le berceau d'une grande civilisation africaine, un pôle d'enseignement et de commerce. Dans une large mesure, cette vulnérabilité tient au passé colonial. Malheureusement, même après que les États du Sahel sont devenus indépendants, cet héritage colonial ne s'est pas totalement dissipé. Il a été remplacé par une prétendue domination par contrat, qui a pour principal objectif de préserver les leviers du contrôle politique et économique sur le Sahel. En conséquence, la plupart de ces États n'ont jamais eu la possibilité d'assurer la sécurité des habitants de leurs territoires nationaux ni de leur garantir une vie décente. Honnêtement, je dois dire que, depuis que la crise anthropique en Libye a débuté par la faute des États occidentaux, la communauté internationale essaie d'aider le Sahel à s'en sortir. Cela dit, cette aide a-t-elle été efficace jusqu'à présent ? Les troupes étrangères sont arrivées dans la région, suivies du discours tonitruant sur l'assistance dans la lutte contre le terrorisme. Or, la situation s'en est trouvée encore déstabilisée, et elle continue de se détériorer au moment où nous parlons.

Alors le Mali a remis en question cette approche – une attitude qui ne cesse d'ailleurs de gagner en popularité dans les autres pays de la région aussi – et que s'est-il passé ensuite ? Il y a eu les sanctions, le déni d'aide au développement, les accusations de violations des droits de l'homme, les campagnes de dénigrement dans la presse occidentale. Il est particulièrement dommage que l'Occident crée des antagonismes entre États voisins, en faisant en sorte que certains aient l'air meilleurs que les autres. Certains d'entre eux lutteraient comme il faut contre le terrorisme, avec l'aide de partenaires soi-disant démocratiques, tandis que d'autres s'y prendraient trop brutalement, et surtout, ils coopèreraient avec la Russie.

Cela ne veut dire qu'une chose. L'Occident s'occupe de préserver ses zones d'influence au lieu d'aider vraiment les Africains à régler leurs problèmes. Nous déplorons que des acteurs extérieurs utilisent les canaux d'influence de mécanismes multilatéraux, y compris le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), afin de faire pression sur le Mali. Malheureusement, par l'effet de contradictions internes au sein du G5 Sahel, Bamako a dû faire sécession de cette association le 15 mai dernier. Pourtant, la Russie est fermement convaincue que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans l'espace sahélo-saharien doit incomber aux États de la région. Nous sommes en faveur de la mise en œuvre par tous les États du Sahel d'une politique véritablement indépendante, suivant le principe

selon lequel il convient d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains. Il y aurait sûrement des résultats positifs si les États africains élaboraient une réponse conjointe au défi du terrorisme, par le respect mutuel, le rétablissement de la confiance et le rejet des pressions externes.

Nous appuyons les activités de la MINUSMA et saluons l'engagement des Casques bleus au Mali, qui doivent travailler dans des conditions très difficiles, caractérisées par des menaces asymétriques. Nous rendons notamment hommage aux soldats de la paix qui ont fait le sacrifice suprême en accomplissant leur devoir. La situation reste instable au Mali. Il y a beaucoup de questions en suspens. C'est pourquoi nous ne jugeons pas prudent ni opportun de modifier le mandat de la MINUSMA et d'ajouter des tâches au fardeau de la Mission, en particulier les tâches qui sortent du cadre des principes du maintien de la paix ou des relations avec le pays hôte. Nous souscrivons à la proposition du Secrétaire général qui consiste à évaluer les modalités de la MINUSMA pendant six mois puis, au besoin, d'envisager des modifications.

Dans cette situation très difficile, il est essentiel de maintenir une assistance efficace aux autorités maliennes, tout en les encourageant à adopter une politique équilibrée et soigneusement réfléchie pour régler la crise dans leur pays. Nous exhortons tous nos collègues du Conseil de sécurité à s'associer à cet effort. Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec eux dans l'intérêt d'une normalisation rapide de la situation au Mali et de la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables dans toute la région sahélo-saharienne.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Albanie.

Tout d'abord, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Wane d'avoir fait un exposé au Conseil de sécurité. Je tiens aussi à saluer le travail accompli par tous les soldats de la paix et l'ensemble du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui opèrent dans des conditions extrêmement difficiles. Je remercie M<sup>me</sup> Touré de ses observations perspicaces, et nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui de M. Abdoulaye Diop, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale. Je veux maintenant faire trois observations.

Premièrement, nous condamnons avec force les attaques perpétrées récemment contre le personnel de la MINUSMA et du Comité international de la Croix-Rouge, qui ont entraîné la mort de trois soldats de la paix de nationalité égyptienne et jordanienne et de deux travailleurs humanitaires. Nous adressons nos condoléances aux familles des victimes et aux Gouvernements égyptien et jordanien. Nous appelons les autorités maliennes à enquêter sur ces attaques et à demander des comptes à leurs auteurs.

La situation de sécurité au Mali est désastreuse et reste un obstacle majeur à la stabilité du pays. Les offensives constantes des groupes jihadistes amplifient la crise humanitaire, comme le Secrétaire général adjoint Griffiths l'a souligné à raison après son déplacement au Mali. S'agissant de la décision des autorités maliennes de reporter de 24 mois, à compter de mars, le retour à un régime civil, nous estimons que le dialogue s'impose, et nous saluons les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour s'entendre avec les autorités maliennes sur un calendrier. Il est crucial de sortir rapidement de l'impasse politique entre Bamako et la CEDEAO.

Le Mali a besoin d'une feuille de route claire pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel. La société civile malienne a un rôle central à jouer dans la reconstruction de la transition et de la démocratie et, comme M<sup>me</sup> Touré l'a souligné, elle doit être dûment incluse dans tout plan de transition élaboré par les autorités maliennes. Nous sommes préoccupés par l'incidence du conflit, en particulier sur les femmes et les filles, et par le fait que plus de 1 600 écoles aient été fermées.

Deuxièmement, nous sommes profondément troublés par les informations, vérifiées par la MINUSMA, qui font état de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, ainsi que de violations du droit international humanitaire, en hausse de 150 % par rapport à l'année précédente. Cette tendance s'est particulièrement accrue depuis l'arrivée du groupe Wagner.

Troisièmement, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la présence de la MINUSMA reste aussi nécessaire que jamais. Alors qu'elle approche le renouvellement de son mandat, nous espérons que le Conseil pourra parvenir à un consensus reflétant les difficultés que la MINUSMA rencontre actuellement et axer encore davantage son action sur la protection des civils et la promotion des dividendes de paix de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. À cet égard, nous demandons

aux autorités maliennes d'accorder à la MINUSMA un accès plein et sans entrave afin qu'elle puisse s'acquitter complètement de son mandat et mener des enquêtes.

Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général tendant à analyser en détail la meilleure façon pour la MINUSMA de continuer à servir ses priorités en vue de faciliter la stabilité au Mali, et nous attendons avec grand intérêt ses recommandations au Conseil dans six mois.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

J'appelle à nouveau l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

**M. Diop** (Mali) : Je voudrais reconnaître la présence d'une représentante de la société civile malienne. Je commence par exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple maliens à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts et, souvent, les sacrifices consentis pour le retour de la paix et de la stabilité dans mon pays. Je remercie également mon frère, M. El Ghassim Wane, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour la présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/446).

Je voudrais d'emblée souligner avec force que le Mali, pays en guerre contre le terrorisme et l'insécurité, continue de faire face à une crise multidimensionnelle consécutive à l'intervention en Libye, qui lui a fait perdre les deux tiers de son territoire. Malgré le soutien international apporté depuis 2013, la situation sécuritaire, malheureusement, n'a fait qu'empirer. L'insécurité qui était localisée dans le nord du pays s'est répandue au centre, avant de se propager sur tout le territoire et d'atteindre aujourd'hui les pays voisins, et même certains pays côtiers.

C'est dire que les résultats atteints n'ont pas été à la hauteur des attentes des populations maliennes, et même de celles de la région. Pour inverser cette tendance, le

peuple malien a décidé de prendre son destin en main et de jouer pleinement sa partition. Dans cette perspective, le Gouvernement du Mali a développé des stratégies et consenti des sacrifices énormes en investissant massivement dans son appareil de défense et de sécurité. Cet investissement a permis aujourd'hui une montée en puissance des Forces armées maliennes, qui enregistrent des résultats remarquables sur le terrain, reconnus par les populations maliennes.

J'ai écouté attentivement les observations, et je voudrais à présent répondre, au nom du Gouvernement du Mali, au rapport du Secrétaire général et aux commentaires des membres du Conseil de sécurité. Plusieurs membres du Conseil de sécurité ont souligné la nécessité de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Je voudrais commencer par dire que le Gouvernement du Mali est surpris que le rapport relève que les mouvements signataires ont dénoncé l'enrôlement de 2000 nouveaux éléments devant être déployés dans les régions du nord dans le cadre du recrutement spécial. Le Gouvernement n'a reçu aucune plainte d'un quelconque groupe ou regroupement de mouvements dans ce sens.

Toutefois, je voudrais rassurer le Conseil que le recrutement spécial initié par l'état-major général des Forces armées maliennes vise les éléments des groupes d'autodéfense, ainsi que la récupération des armes. L'objectif final est la réduction de la violence dans les localités de stationnement. En aucune manière, ce recrutement ne saurait interférer avec le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration de l'Accord, qui concerne les combattants des mouvements signataires de l'Accord déjà enregistrés dans la base de données de la Commission nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Le Gouvernement du Mali tient à préciser qu'il reste pleinement engagé dans la mise en œuvre diligente et intelligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. À cet égard, il rappelle que, de sa signature à nos jours, la mise en œuvre a connu des avancées notoires qui ont été accomplies notamment sur les plans politique, sécuritaire, du développement, de la justice et de la réconciliation.

Les recommandations des assises nationales de la refondation de décembre 2021 participent de l'engagement du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Accord, notamment celles relatives à l'élaboration

d'une nouvelle constitution pour instituer, entre autres, le Sénat, et à l'accélération du processus de décentralisation et de déconcentration de l'État. Je n'oublie pas ici les progrès réalisés dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, comme cela a été rappelé par le Représentant spécial, tout comme dans la participation de plus en plus significative des femmes au processus de paix, y compris au niveau du Comité de suivi de l'Accord.

C'est le lieu pour moi de saluer encore une fois le rôle actif de l'Algérie et l'accompagnement de l'ensemble des pays qui participent à l'équipe de médiation internationale.

Sur la situation sécuritaire, le Gouvernement indique qu'avec la montée en puissance des Forces armées maliennes, des résultats probants ont été enregistrés sur le terrain, notamment la neutralisation d'importants membres de katibas terroristes, la récupération de matériel, la libération des localités du joug des terroristes, la destruction des sanctuaires terroristes et le retour de nombreuses populations déplacées.

À la faveur de cette montée en puissance des Forces armées maliennes, les populations maliennes ont également constaté, pour s'en réjouir, une nette amélioration – je le répète, une nette amélioration –, depuis décembre 2021, de la situation politique, sécuritaire et humanitaire, de même qu'une diminution significative des violences communautaires dans le centre du pays.

Le Gouvernement tient à rassurer le Conseil qu'avec leur montée en puissance, les Forces armées maliennes sont en mesure de prendre en compte les changements de la situation sécuritaire sur le terrain. Des dispositions sont prises afin qu'il ne se crée un vide sécuritaire à la suite du départ des forces françaises et du groupement de forces Takuba.

Le Gouvernement du Mali est conscient que la sécurité de la Mission est de la responsabilité du pays hôte, qui mettra tout en œuvre pour assumer cette responsabilité. Afin de faciliter cette phase transitoire, nous invitons la MINUSMA à achever son plan d'adaptation en collaboration avec les autorités maliennes.

Sur un certain nombre d'allégations en rapport avec la situation sécuritaire qui ont été faites autour de la table, je me permettrais de pouvoir y apporter une réponse. J'imagine que les uns et les autres font référence à la coopération entre le Mali et la Fédération de Russie, qui, nous le rappelons encore une fois, est une coopération d'État à État visant à renforcer les capacités

opérationnelles des Forces de défense et de sécurité maliennes, qui, aujourd'hui produit des résultats sur le terrain. Je voudrais à cet égard remercier la Fédération de Russie de répondre promptement aux demandes de soutien du Mali dans ce sens.

Mais si les uns et les autres font référence au groupe Wagner, je voudrais être très clair : pour le Mali, nous ne connaissons pas de groupe Wagner. Notre problème n'est pas le groupe Wagner. Notre problème, c'est comment assurer la survie de notre État, qui, comme je l'ai rappelé, a perdu les deux tiers de son territoire suite à l'intervention que les membres du Conseil connaissent. Notre problème, c'est comment assurer la sécurité des Maliennes et des Maliens, qui sont aujourd'hui désespérés et dont nous n'arrivons même pas à protéger les droits essentiels. Notre souci, c'est comment préserver l'unité et l'intégrité territoriale de notre pays.

Cela passe naturellement pour nous par la diversification de nos partenaires, notamment sur le plan sécuritaire. Je rappelle encore une fois que le Mali a le droit de choisir ses partenaires, et il le fera en toute souveraineté et en toute responsabilité, comme chacun des pays autour de cette table. Je voudrais dire que nous allons continuer dans ce sens et que nous menons un certain nombre de choses sur le terrain.

Mais le Mali reste ouvert à tous les partenaires. Comme je l'ai dit, notre problème n'est pas le groupe Wagner, notre problème, c'est comment assurer la sécurité de notre pays et quelles sont les propositions qui sont sur la table pour pouvoir nous aider à répondre à ce besoin. Tous les partenaires qui veulent contribuer à cet effort sont les bienvenus. Mais le Mali n'acceptera pas qu'un partenaire nous impose que si tel partenaire vient par la porte, il sort par la fenêtre. Ceci n'est pas acceptable.

Je dois encore une fois rappeler que les grandes opérations d'envergure qui sont en cours au Mali se font dans le cadre du respect du droit international humanitaire, comme des droits de l'homme. Je salue les investissements qui ont été faits par l'ONU et par beaucoup de pays autour de la table ici pour renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité du Mali.

Je tiens aussi à rappeler que, dans le cadre de ces opérations, le Mali ne respecte pas les droits de l'homme pour faire plaisir à des partenaires étrangers. Le respect des droits de l'homme est pour nous-mêmes d'abord. Je rappelle que le Mali est un vieux pays de

civilisation. Le Mali a enregistré une constitution au Moyen Âge, en 1325, la Constitution de Kouroukan Fouga, qui donnait une importance particulière au respect des droits humains. Nous le faisons pour nous-mêmes, d'abord. Nous le faisons aussi pour répondre à nos engagements internationaux. Nous le faisons parce que nous sommes conscients que la lutte que le Mali est en train de mener contre les groupes terroristes, nous ne pouvons pas la gagner en violant les droits. Nous avons besoin de gagner les cœurs et les esprits des Maliens. Le Mali n'a absolument aucun intérêt à s'engager sur cette voie, et nous sommes conscients que cette voie peut se retourner contre nous. Mais le Conseil doit être conscient que le Mali est aussi victime d'une guerre de désinformation, une guerre de désinformation qui vise, justement, à punir le pays pour ses choix.

Mais je pense que nous allons pouvoir continuer. Concernant le renouvellement du mandat de la MINUSMA, je voudrais faire part ici de la position du Mali, de ses préoccupations, mais aussi de ses attentes, pour leur prise en compte par le Conseil. Tout d'abord, je tiens à préciser que pour le Gouvernement malien, il est essentiel que le mandat soit centré sur la protection des populations civiles et l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national.

Dans cette perspective, il est indispensable de mieux définir et articuler la notion de protection des civils dans un contexte de guerre asymétrique, comme cela a été rappelé tout à l'heure par le représentant de l'Inde. Il y a lieu de clarifier contre qui on veut protéger les populations, sachant que la menace principale provient des groupes armés terroristes. Comment, dans ce contexte, la MINUSMA peut-elle protéger les populations si elle n'est pas en mesure de faire face à cette menace ?

Dans ce contexte particulier, et comme l'a encore rappelé l'Ambassadeur de l'Inde, le mandat de la MINUSMA doit obligatoirement prendre en compte la montée en puissance des Forces de défense et de sécurité maliennes, qui sont désormais en première ligne face aux groupes terroristes, qui enregistrent certes des pertes, mais qui en infligent aussi énormément sur le terrain.

De même, dans le cadre du renouvellement sus-évoqué du mandat de la MINUSMA et de la demande d'appui aérien de l'opération Barkhane, le Gouvernement malien exprime son opposition ferme à l'intervention sur son territoire de la force française Barkhane, après la décision unilatérale de retrait de ladite force, qui a été

aussi suivie par la dénonciation par le Mali des accords de défense avec la France. Nous en appelons donc au respect de la souveraineté de notre pays et des décisions prises par les autorités maliennes dans ce contexte.

Ensuite, le Gouvernement malien souligne la nécessité d'une meilleure coordination des actions de la MINUSMA avec l'État malien, de manière à assurer une pleine efficacité dans l'application de son futur mandat. Le Gouvernement malien souligne également la nécessité pour la MINUSMA de travailler étroitement et véritablement avec les autorités et les parties prenantes maliennes, pour aider le Mali à protéger ses populations civiles et à restaurer son autorité sur l'ensemble de son territoire.

Sur les allégations de restrictions imposées à la MINUSMA, il est à préciser que le Gouvernement malien n'a pris aucune mesure restrictive visant particulièrement ou spécifiquement la Mission. La mise en place de mesures de restriction temporaires sur une partie de l'espace aérien national, qui est une décision souveraine, vise un double objectif. Il s'agit, d'abord, de protéger les forces maliennes engagées dans une nouvelle posture dynamique et offensive pour reprendre l'initiative et réduire la capacité de nuisance des groupes terroristes sur les populations maliennes. Le succès de cette dynamique repose sur la liberté de manœuvre des forces nationales, le Conseil le reconnaîtra. Le deuxième objectif est de maîtriser les risques pour le transport aérien, liés à l'utilisation intensive de la troisième dimension par les forces maliennes, notamment avec des vols d'aéronefs militaires, y compris sans pilote, et des tirs d'artillerie fréquents. En effet, la sécurité et la sûreté des usagers de l'espace aérien malien constituent une responsabilité régaliennne de l'État. Il est donc nécessaire que des mesures de coordination soient mises en place pour éviter tout incident malheureux. Il est à noter que tous les vols demandés par la MINUSMA sont autorisés dès lors que la coordination est faite, que les risques à la circulation aérienne sont maîtrisés et que cela n'interfère pas de manière négative avec les opérations militaires en cours.

Relativement à la question du retour à l'ordre constitutionnel au Mali, évoquée par le Secrétaire général dans son rapport et par plusieurs membres du Conseil, je voudrais rappeler l'attachement du peuple malien à la démocratie. Le décret n° 2022-0335/PT-RM, du 6 juin 2022, fixe la durée de la transition à 24 mois, à partir du 26 mars 2022 pour se terminer le 26 mars 2024. De même, le décret n° 2022-0342/PT-RM, du 10 juin 2022,

a créé, auprès du Président de la transition, une commission de rédaction de l'avant-projet de constitution de la République du Mali, dans le cadre de la refondation. Le Représentant spécial du Secrétaire général a longuement parlé de ce développement. Il s'agit de la manifestation de l'engagement des autorités maliennes en faveur du retour à l'ordre constitutionnel. Je pense que c'est le message que nous voudrions envoyer à la communauté internationale à travers ce décret. Nous voudrions qu'à cette échéance-là, tout le monde puisse travailler avec nous pour pouvoir sortir de la situation actuelle et avoir un Président élu au plus tard le 26 mars 2024, pour que le pays regagne sa place dans le concert des nations.

Dans les tout prochains jours, une nouvelle loi électorale sera adoptée par le Conseil national de transition, et cette loi intègre aussi l'organe unique chargé de la gestion des élections. Je dois rappeler que les récents événements qui se sont produits en 2020 au Mali étaient essentiellement consécutifs à des disputes électorales. Cette loi électorale sera donc devant le Conseil national de transition dans les tout prochains jours, et elle sera adoptée, et le Gouvernement procédera immédiatement à la publication d'un chronogramme de transition pour répondre davantage aux attentes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des autres partenaires à l'échéance du début juillet, nous l'espérons.

De même, dans le cadre de la poursuite du dialogue avec la CEDEAO, dialogue qui n'a jamais été rompu, je le rappelle, qui se renforce, qui est même dans une dynamique positive, un mécanisme de suivi sera mis en place en concertation avec le comité local de suivi de la transition, comprenant, d'ailleurs, l'ONU, dont je salue la contribution dans le cadre de ce comité, mais également l'Union africaine. De ce fait, le Gouvernement malien fonde l'espoir d'une levée très prochaine de l'embargo qui frappe injustement les populations maliennes et qui affecte l'économie du Mali, comme l'économie de la région. À cet égard, mon gouvernement exprime sa profonde reconnaissance à toutes les personnalités qui œuvrent inlassablement à l'atteinte de ce résultat, notamment le Président de la République togolaise, S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, et le Médiateur de la CEDEAO, S. E. M. Goodluck Jonathan, de la République fédérale du Nigéria.

Le Secrétaire général et plusieurs membres du Conseil de sécurité se sont préoccupés de la situation des droits de l'homme au Mali, préoccupation importante. Je tiens à souligner que le Gouvernement malien

reste attaché à respecter et à faire respecter les droits de l'homme, aussi bien pour nos propres forces que pour les forces internationales qui sont présentes sur notre territoire.

Je tiens également à redire qu'il n'y a aucune volonté délibérée des autorités maliennes d'accorder des primes à l'impunité, s'agissant des cas avérés de violations des droits de l'homme. Ainsi, la justice malienne est systématiquement saisie chaque fois que des cas de violations des droits de l'homme sont signalés, y compris lorsque ces allégations sont portées contre les Forces de défense et de sécurité maliennes. Je dois dire que l'année dernière, les tribunaux militaires ont condamné beaucoup de membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, qui répondent de leurs actes. C'est dire l'engagement du Gouvernement malien, malgré les nombreux défis, à ne ménager aucun effort pour poursuivre la lutte contre l'impunité.

Toutefois, le Gouvernement malien voudrait appeler l'attention du Conseil sur les risques de politisation et d'instrumentalisation des droits de l'homme aux fins d'agendas cachés, et sur la multiplicité et la multiplication des mécanismes des droits de l'homme et leurs poids croissant sur le fonctionnement de l'Administration malienne, dont les cadres doivent répondre à leurs sollicitations nombreuses, simultanées et, souvent, pas coordonnées, au moment où cette même administration est appelée à servir les besoins urgents de nos populations. Je souhaite que le Conseil en tienne compte.

Le Gouvernement du Mali tient à rappeler que l'amélioration de la situation des droits de l'homme est étroitement liée aux progrès sur le plan sécuritaire, ainsi qu'au retour des représentants de l'État et des services sociaux de base au profit des populations que nous servons. Et c'est pour réaliser ces objectifs majeurs, d'ailleurs, que le Mali a fait appel à l'appui de la communauté internationale, qui, je le rappelle, est là pour nous aider et non pas pour nous créer des problèmes.

Pour clore ce chapitre des droits de l'homme, je tiens à rappeler que le Gouvernement malien a rejeté certaines allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits attribuées aux Forces de défense et de sécurité maliennes, dans la dernière note trimestrielle de la MINUSMA. En effet, à l'issue d'enquêtes minutieuses, nous nous sommes rendu compte que ces allégations sont tendancieuses, non recoupées, rapportées selon des témoignages non contradictoires et ne s'appuient sur aucune preuve tangible. Je saisis cette occasion pour rejeter totalement la fausse impression

que cette note trimestrielle de la MINUSMA donne et selon laquelle les violences exercées par les forces maliennes ciblent des personnes appartenant à des communautés ethniques, parce que le Mali est un pays millénaire et multiethnique, et nous avons également une armée multiethnique. Il ne peut pas être question au Mali de cibler une communauté en particulier.

D'évidence, ces allégations ont pour objectif de ternir l'image des Forces armées maliennes et de les discréditer vis-à-vis des populations et de la communauté internationale. Cependant, le Gouvernement malien reste ouvert à tout dialogue constructif avec les organisations de défense des droits de l'homme, y compris la Commission nationale des droits de l'homme, pour lutter contre l'impunité.

Sur la dimension régionale, à laquelle beaucoup d'orateurs ont fait allusion, j'ai entendu plusieurs membres du Conseil regretter le retrait du Mali du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), y compris la Force conjointe. Je voudrais leur rappeler qu'il s'agit là d'une décision souveraine du Mali, en réponse aux violations des traités fondateurs de l'Organisation, à la politique de deux poids, deux mesures et aux ingérences extérieures hostiles à l'égard d'un État Membre fondateur de cette organisation. Le retrait du Mali a été formellement notifié aux instances du G5 Sahel. J'invite le Conseil de sécurité à prendre acte de cette décision et à en tirer toutes les conséquences dans la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA. De ce fait, comme le Conseil le sait, le G5 Sahel n'a plus vocation à intervenir sur le territoire malien.

Cependant, le Gouvernement de la République du Mali reste fidèle à son attachement à l'intégration et à la coopération régionales pour la réalisation d'objectifs qui servent les intérêts de nos populations. À cet égard, le Mali va poursuivre – je rassure le Conseil – sa coopération bilatérale avec les pays concernés, ainsi que son

partenariat sécuritaire régional dans le cadre de mécanismes appropriés. Nous le ferons dans un esprit de bon voisinage, de fraternité, de solidarité et d'amitié avec ces pays et ces populations frères.

Le Gouvernement malien demeure conscient que la résolution durable de la crise malienne reste la responsabilité principale des Maliennes et des Maliens d'abord. La partie malienne reste donc déterminée à jouer toute sa partition pour le retour de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, en faisant recours à divers leviers politiques, sécuritaires, à ceux du développement socioéconomique comme à ceux de la justice et de la réconciliation. Cependant, la réalisation de ces chantiers ambitieux requiert une lecture lucide, pragmatique, réaliste et holistique de la situation, mais également la compréhension, l'accompagnement et le soutien du Conseil pour aller de l'avant, et le soutien de l'ensemble des partenaires du Mali.

Le peuple et le Gouvernement maliens réitèrent leur appréciation et leurs remerciements pour l'énorme contribution de l'ONU aux efforts de stabilisation en cours dans notre pays, à travers notamment la MINUSMA.

Pour conclure, je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de cette crise, particulièrement les Casques bleus qui sont encore tombés ces derniers jours, mais aussi l'ensemble des victimes militaires comme étrangères de la crise malienne, qui sont tombées pour la défense de l'honneur de notre pays.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur ou d'oratrice inscrit sur la liste.

Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

*La séance est levée à 12 h 20.*